



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Mardi 7 avril mars à 18h30 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mercredi 1<sup>er</sup> avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, , Conseillers municipaux.

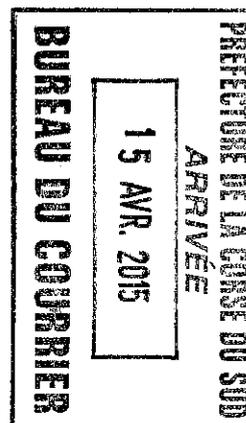
**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	M. VANNUCCI
Mme SANNA	à	M. FILONI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
M. DELIPERI	à	M. MARCANGELI
M. LUCIANI	à	M. CIABRINI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

**Etaient absents :**

M. RENUCCI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25



Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 7 avril 2015

Délibération N°2015/104

**Adoption du Budget Primitif 2015  
Ville.**

**A – Les grands équilibres budgétaires :**

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 de la commune, toutes sections confondues, s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant global de **116 792 423.12 Euros**.

- Section fonctionnement : 89 684 681.00 €
- Section investissement : 27 107 742.12 €

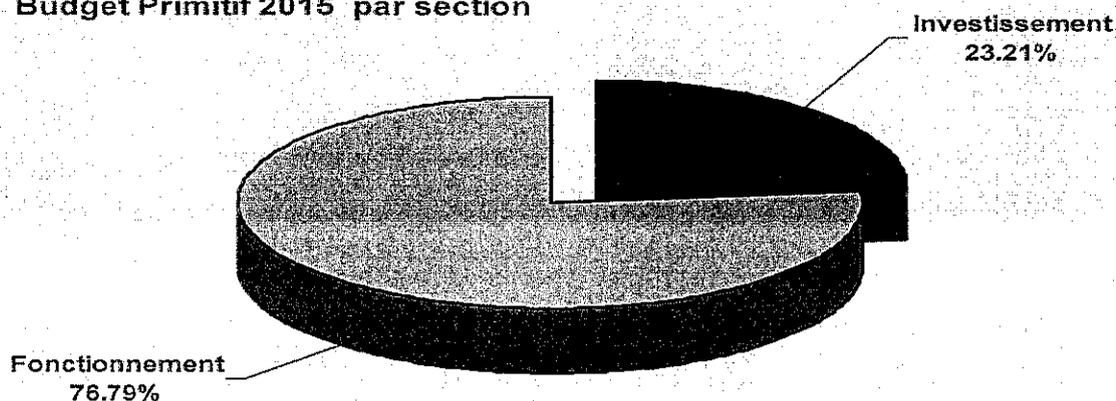
Suite à la décision d'inclure dès le vote la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, le budget primitif 2015 intègre, toutes sections confondues, les éléments suivants :

Le résultat cumulé d'investissement de l'exercice 2014 :	- 6 332 377.30 €
Total des restes à réaliser en dépenses :	3 482 686.36 €
Total des restes à réaliser en recettes :	7 279 311.53 €
Le résultat reporté de fonctionnement de l'exercice 2014 :	+ 600 000.00 €
L'affectation du résultat reporté de fonctionnement de l'exercice 2014 :	+ 2 606 313.59 €

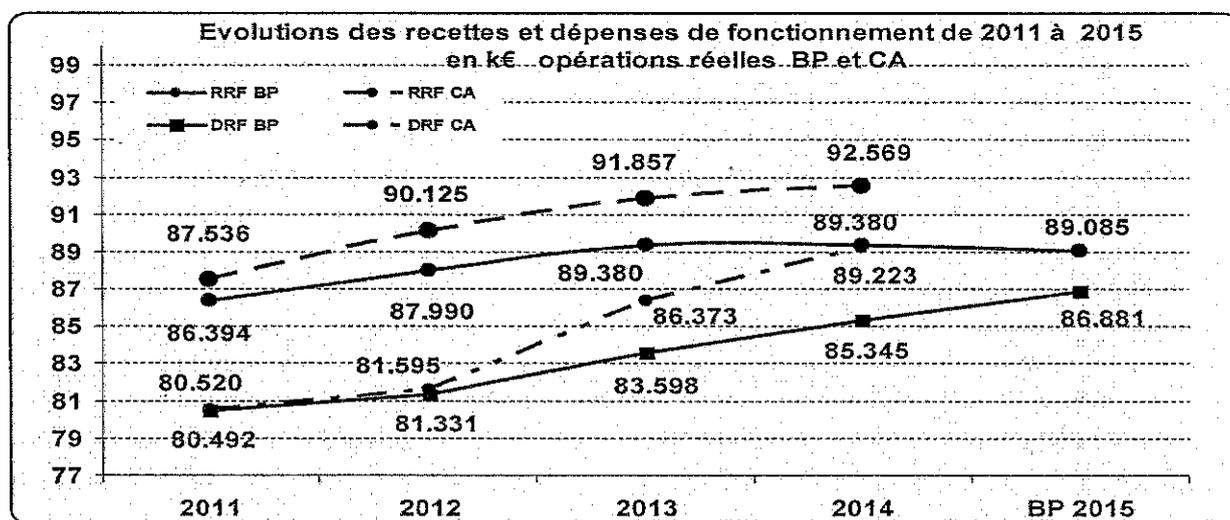
<b>RECETTES</b>			
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Totaux</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>89 084 681.00</b>	<b>24 304 891.12</b>	<b>113 389 572.12</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>0.00</b>	<b>2 802 851.00</b>	<b>2 802 851.00</b>
<b>Résultat reporté</b>	<b>600 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>600 000.00</b>
<b>Totaux</b>	<b>89 684 681.00</b>	<b>27 107 742.12</b>	<b>116 792 423.12</b>

<b>DEPENSES</b>			
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Totaux</b>
<b>Opérations réelles</b>	<b>86 881 830.00</b>	<b>20 775 364.82</b>	<b>107 657 194.82</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>2 802 851.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 802 851.00</b>
<b>Résultat reporté</b>	<b>0.00</b>	<b>6 332 377.30</b>	<b>6 332 377.30</b>
<b>Totaux</b>	<b>89 684 681.00</b>	<b>27 107 742.12</b>	<b>116 792 423.12</b>

### Budget Primitif 2015 par section



### B – La section de fonctionnement :



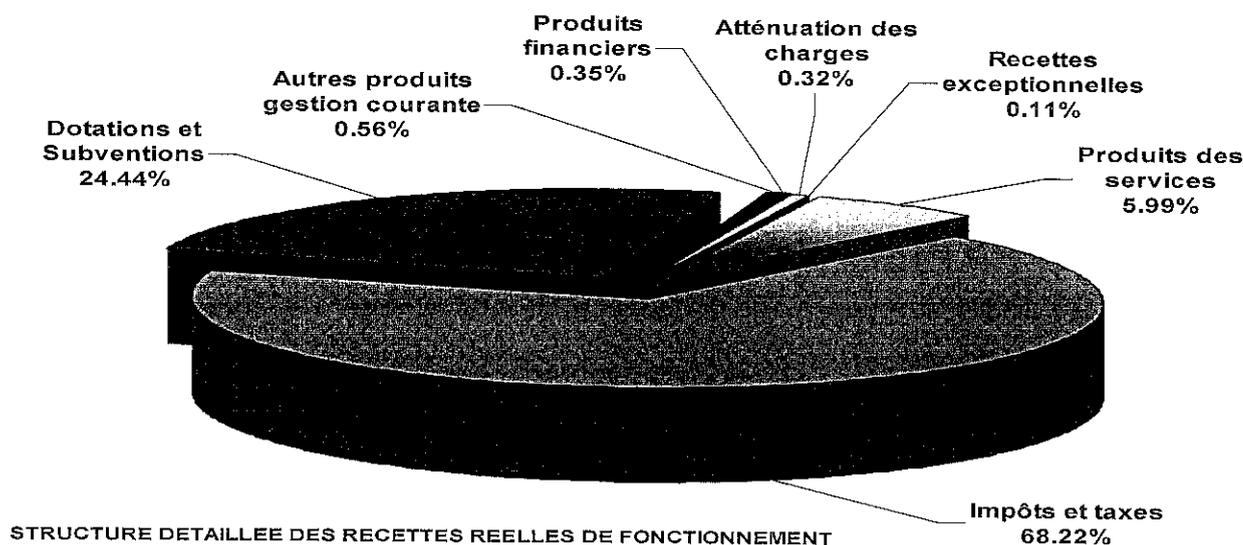
#### 1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent pour 2015 à 89 684 681 euros contre 89 379 988 euros au Budget Primitif 2014. Hors comptabilisation de la reprise anticipée du résultat du Compte Administratif 2014, les recettes diminuent de 295 307 euros soit une baisse constatée de 0.33 %.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2014	CA 2014 provisoire	BP 2015	% de variation de BP à BP	Part de la section
CHA P 70	Produits des services **	5 472 900.00	6 426 145.57	5 338 760.00	- 2.45	5.95
CHA P 73	Impôts et taxes	58 783 791.00	59 329 851.48	60 771 398.00	+ 3.38	67.76
CHA P 74	Dotations, Subventions **	23 348 362.00	24 582 651.17	21 776 723.00	- 6.73	24.28
CHA P 75	Autres produits gestion	1 180 000.00	1 220 055.51	495 000.00	- 58.05	0.55
CHA P 013	Atténuation des charges	357 735.00	336 176.25	287 000.00	- 19.77	0.32

CHA P 76	Produits financiers	17 200.00	17 198.18	315 800.00	-	0.35
CHA P 77	Recettes exceptionnelles **	220 000.00	657 166.62	100 000.00	- 54.55	0.11
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>89 379 988.00</b>	<b>92 569 244.78</b>	<b>89 084 681.00</b>	<b>- 0.33</b>	<b>99.33</b>
CHA P 79	Transferts de charges	0.00	1 680 000.00	0.00	-	0.00
CHA P 002	Reprise anticipée du résultat du CA 2014	0.00	0.00	600 000.00	-	0.67
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>89 379 988.00</b>	<b>94 249 244.78</b>	<b>89 684 681.00</b>	<b>+ 0.34</b>	<b>100</b>

\*\* Vous trouverez également les commentaires relatifs aux diminutions constatées entre le CA 2014 et le BP 2015 dans les présentations des chapitres ci-dessous comparant l'évolution de BP à BP.

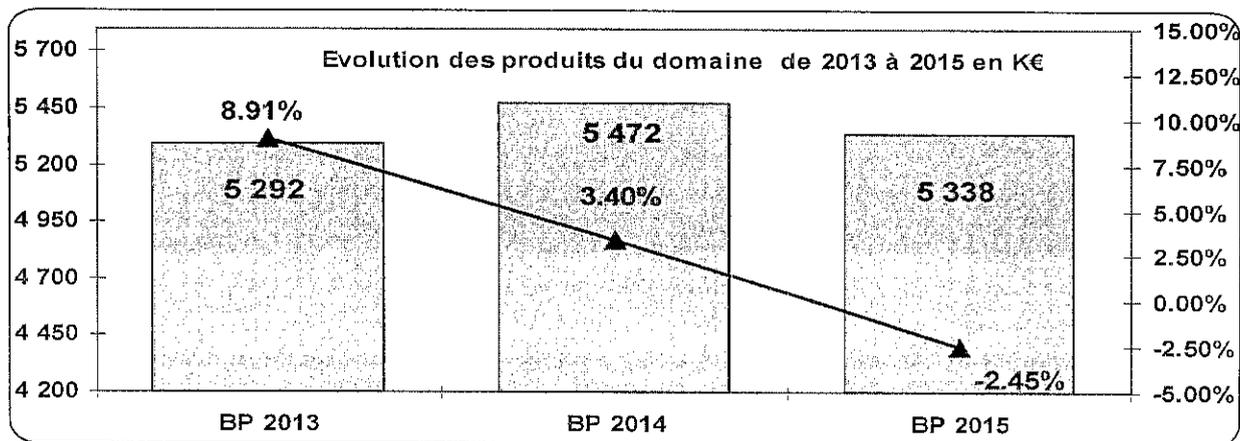


### 1.1 Les recettes de fonctionnement par nature

#### ➤ Chapitre 70 : Produits des services et du domaine :

Inscriptions budgétaires	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Montants en €	5 292 900	5 472 900	5 338 760
Variations en %	8.91 %	3.40 %	-2.45 %

Il s'agit des recettes liées à l'exploitation et aux prestations de service assurées par la collectivité auprès des usagers; elles représentent 5.99 % des recettes réelles de fonctionnement. Ces recettes sont prévues à hauteur de 5.339 K€ en diminution de 2.45 % par rapport à 2014.



Le chapitre 70 est en diminution de 134 140 € par rapport au BP 2014 ; cette baisse résulte des principales variations suivantes :

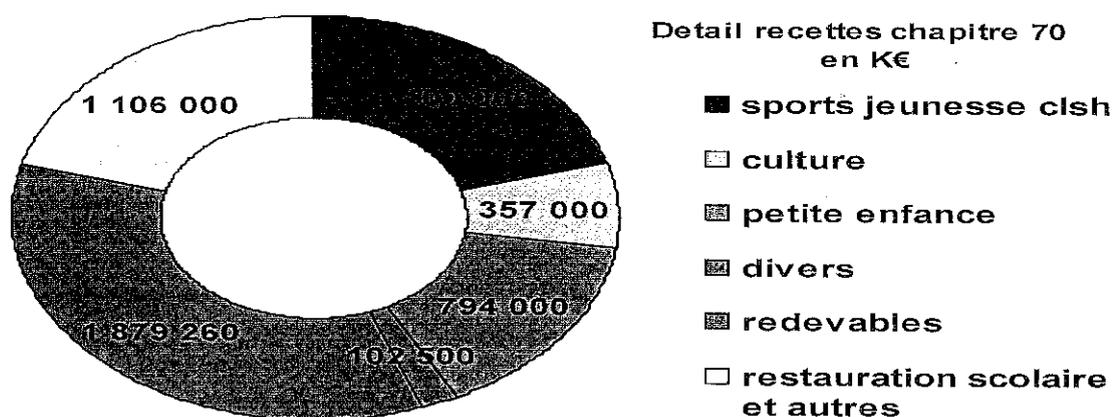
Recettes à la baisse :

☞ Redevances piscines et terrains de sports :	- 12 000 €
☞ Remboursement de frais par la Capa :	- 70 640 €
☞ Occupation domaine public droit de voirie :	- 15 500 €
☞ Concessions dans les cimetières :	- 30 000 €
☞ Recettes animations culturelles et musées :	- 266 000 €

Notamment les manifestations organisés par le service des halles et marchés

Recettes à la hausse :

☞ Une fréquentation plus importante enregistrée dans les structures municipales petite enfance et restauration scolaire conjuguée à une comptabilisation en année pleine de la participation des familles pour la crèche de Mezzavia:	+ 116 000 €
☞ Une meilleure refacturation aux autres organismes redevables (budgets annexes et budgets satellites de la collectivité) :	+ 144 000 €

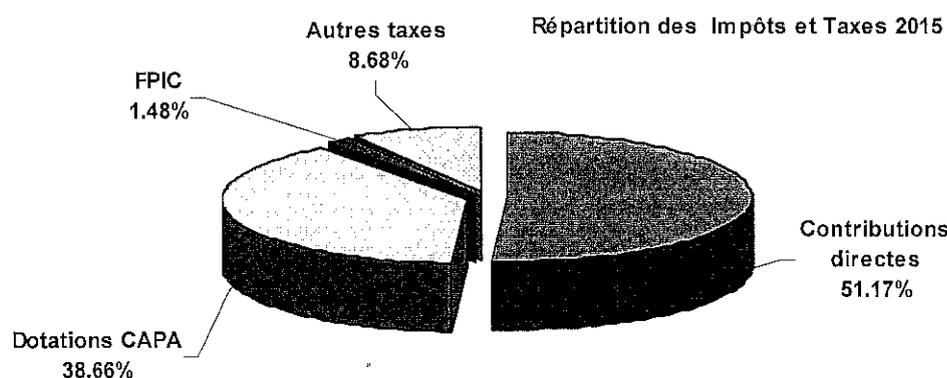
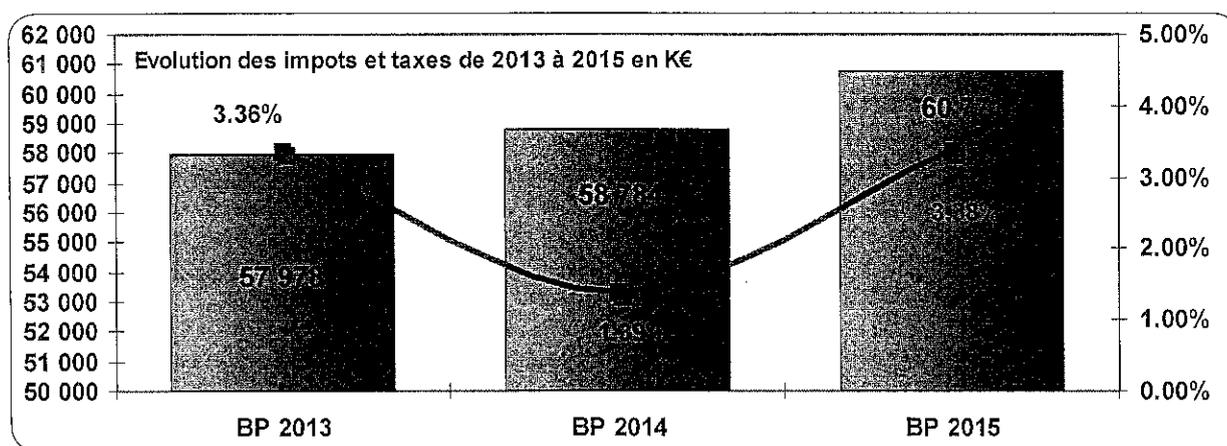


\*\* Les principales évolutions à la baisse au sein de ce chapitre entre le CA 2014 et le BP 2015 concernent les remboursements sur exercices antérieurs des dépenses de fluides (eau électricité fuel et maintenance des chaufferies) par de la régie du port de plaisance à hauteur de 595 K€ et la régie du Palatinu pour 210 K€ ainsi que des refacturations de prestations à la communauté d'agglomération pour 151K€. (Cf. vote du BS 2014).

## ➤ Chapitre 73 : Impôts et taxes

Inscriptions budgétaires	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Montants en €	57 978 252	58 783 791	60 771 398
Variations en %	3.36 %	1.39 %	3.38 %

Principales sources de financement de la Ville, les ressources fiscales représentent 68.22 % des recettes d'exploitation. Comparées aux inscriptions budgétaires 2014, elles sont en progression de 1.987 K€ soit 3.38 %. Au sein de ce chapitre, il convient de distinguer le produit des contributions directes, les dotations versées par la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien et les autres taxes.



### ❖ Les contributions directes

Les contributions directes représentent un peu plus de 51 % des impôts et taxes. La municipalité a décidé, comme prévu lors du débat d'orientation budgétaire, de reconduire les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur le foncier non bâti. L'accroissement du produit fiscal attendu sera exclusivement lié à l'actualisation des valeurs locatives décidée par l'Etat en Loi de Finances 2015 soit 0.9% ainsi qu'une progression physiques de ces mêmes bases.

La ville ne pouvant équilibrer son budget sans lever des recettes fiscales complémentaires, elle fait en sorte de le faire à pression équivalente. Les recettes fiscales supplémentaires levées par la taxe foncière bâtie seront « compensées » en montant par une baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures

Ménagères prélevée par la Communauté d'agglomération. Le taux de la TFB sera majoré de 8.11 %, il évoluera de 17.02 % à 18.40 %.

Les bases d'imposition de la fiscalité directe, officiellement notifiées par les services fiscaux et préfectoraux, totalisent un produit estimé à 31.099 millions d'euros.

Taxes	bases 2014 Etat 1288M	évolution	bases 2015 Etat 1259 MI
<b>Taxe Habitation</b>	75 209 219	+ 1.26 %	76 157 000
<b>Foncier Bâti</b>	72 275 193	+ 3.03 %	74 462 000
<b>Foncier Non Bâti</b>	213 248	- 2.83 %	207 200
<b>Produits nets</b>	<b>29 809 524 €</b>	-	<b>31 099 687 €</b>

#### ❖ Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

L'enveloppe de l'attribution de compensation versée par la CAPA est figée à hauteur des années précédentes soit 19 664 711 €, soit un peu moins de 39 % des impôts et taxes. La Dotation de Solidarité Communautaire établie selon des critères liés à la population, au potentiel fiscal et aux charges des communes verra son montant légèrement progressé par rapport à 2014 pour un montant calculé de 3 832 000 €.

#### ❖ La péréquation horizontale FPIC

Dans le cadre du dispositif de péréquation horizontale mis en place par la loi de finances 2011, la Commune devrait toujours être bénéficiaire du FPIC. Sur la base des modalités adoptées en 2014 par la Communauté du Pays Ajaccien et compte tenu de l'évolution globale du fonds retenue par la loi de finances, l'attribution du fonds au bénéfice de la ville a été estimée à 900 000 € soit un complément de recette prévisionnelle pour 2015 de 220 000 €.

#### ❖ Les autres taxes indirectes

Les différentes taxes composant la fiscalité locale indirecte sont instituées soit par la collectivité elle-même soit par un texte législatif ; elles sont autant d'indicateurs de la prospérité économique locale. Directement impactées par l'activité économique, ces ressources ont été estimées selon le principe de prudence à partir des réalisations des années précédentes. Les montants inscrits en matière de taxes additionnelles et droits de mutation, du prélèvement sur le produit des jeux, des droits de place de voirie, de la taxe sur l'électricité et de la taxe locale sur la publicité extérieure totalisent 5 275 000 € en 2015, soit 8.68 % des impôts et taxes.

Le tableau suivant retrace les principaux produits issus de la fiscalité indirecte.

INTITULE DES TAXES INDIRECTES	BP 2014	Réalisations CA 2014	BP 2015
DROIT DE PLACE, DROITS DE VOIRIE	600 000.00	589 777.10	800 000.00
DROIT DE STATIONNEMENT	60 000.00	51 148.01	51 000.00
AUTRES TAXES	0.00	2 500.00	2 000.00
TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 310 000.00	1 307 815.09	1 310 000.00
TAXES DE SEJOUR	180 000.00	193 810.84	180 000.00
PRODUITS DES JEUX DANS LES CASINOS	950 000.00	903 683.00	850 000.00
AFFICHES, RECLAMES, ENSEIGNES	460 000.00	545 059.89	545 000.00
TAXE ADDITION. AUX DROITS DE	1 440 000.00	1 724 413.04	1 500 000.00

MUTATIONS			
AUTRES TAXES DIVERSES	40 000.00	37 097.51	37 000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>5 040 000.00</b>	<b>5 355 304.48</b>	<b>5 275 000.00</b>

Les taxes liées à l'occupation du domaine public (droits de place, droits de voirie, redevances d'occupation du domaine public) sont prévues à la hausse, soit une prévision budgétaire à hauteur de 800 K€. Elles tiennent compte d'une volonté de valoriser au mieux le domaine public de la collectivité.

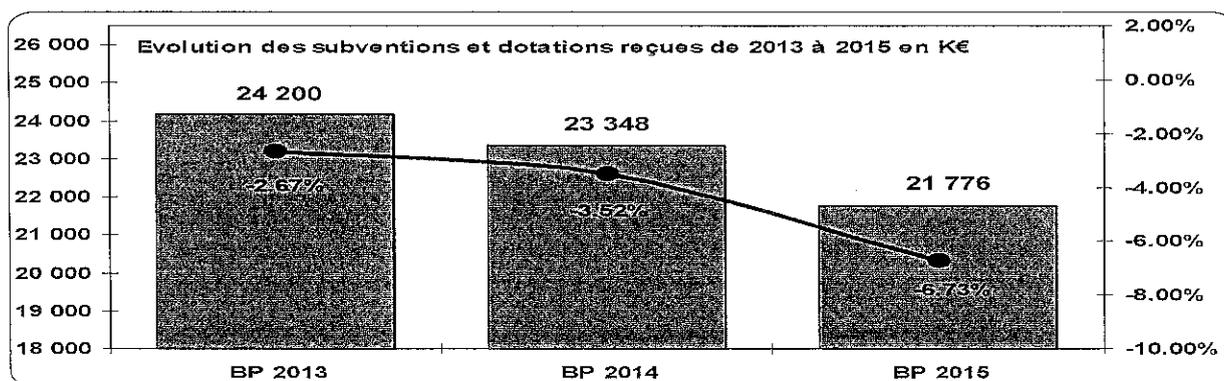
La taxe sur la publicité est également provisionnée en augmentation de 18.5 % (+ 85 k€), tenant compte du montant des recettes encaissées en 2014 (545 000 €).

Enfin, concernant les droits de mutation à titre onéreux, malgré la baisse des transactions constatées et une diminution du marché immobilier à l'échelon national depuis 2012, on constate à Ajaccio un maintien relativement correct des transactions, ce qui conduit la Ville à inscrire une prévision de recette au compte 7381 (DMTO) à 1.5 M€.

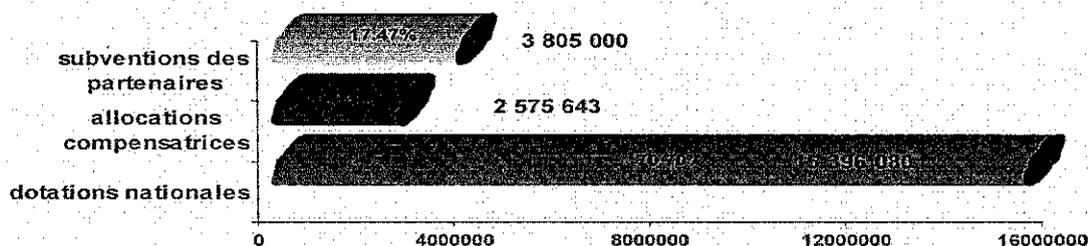
### ➤ Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Inscriptions budgétaires	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Montants en €	24 200 431	23 348 362	21 776 723
Variations en %	-2.67 %	-3.52 %	- 6.73 %

La ville d'Ajaccio est confrontée à la décreue des concours financiers de L'Etat. Cette année la baisse estimée des dotations et participations devrait atteindre près de 1.572 K€. Deuxième poste budgétaire des recettes de fonctionnement, Il s'élève à 21 776 723 €. Certaines dotations et attributions de subventions ne seront connues qu'après le vote du budget. Ainsi les hypothèses les plus prudentes ont donc été retenues.

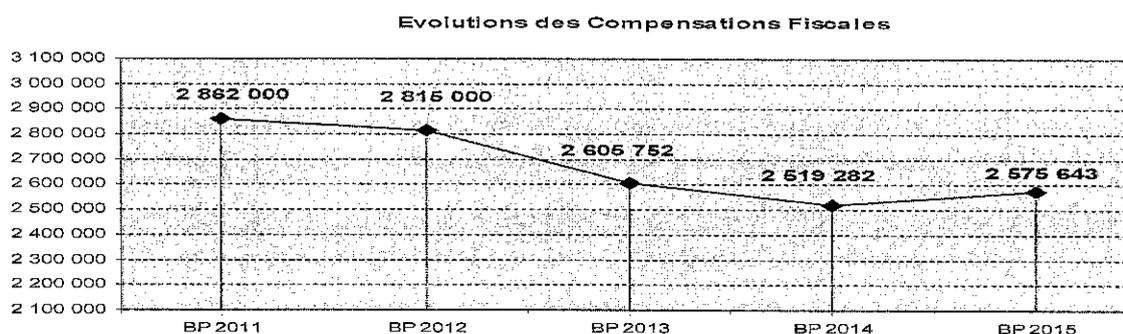


### Détail du chapitre 74 dotations participations et subventions



## ❖ Les compensations fiscales

Les dotations de compensations fiscales correspondent à la part des concours financiers de l'Etat qui vient neutraliser les pertes de recettes versées aux collectivités locales consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti ou non bâti.



Pour 2015, 2 575 643 € seront perçus au titre des compensations fiscales soit une progression de 2.24 % par rapport à 2014.

Compensations fiscales	notifiées 2013	notifiées 2014	notifiées 2015
Compensation dotation spécifique sur TP	378 237	297 712	196 690
Compensation de la taxe d'habitation	2 073 686	2 074 971	2 265 022
Compensation de la taxe foncière	153 829	146 599	113 931
<b>Total des Compensations Fiscales</b>	<b>2 605 752</b>	<b>2 519 282</b>	<b>2 575 643</b>
Evolution en €	- 209 248	- 86 470	+ 56 361
Evolution en %	-7.43 %	-3.32 %	+ 2.24 %

Seule la compensation relative à la taxe d'habitation évolue positivement par référence aux exonérations de bases accordées l'année précédente.

Les compensations relatives aux taxes foncières et celles spécifiques de taxe professionnelle évoluent quant à elles à la baisse, du fait de leur fonction de variable d'ajustement de l'enveloppe normée.

## ❖ Les concours financiers de l'Etat

Le projet de loi de finances 2015 traduit les engagements pris par le gouvernement vis-à-vis des collectivités locales dans le cadre "du pacte de confiance et de responsabilité" établi en juillet 2013 ; les collectivités vont contribuer activement, jusqu'en 2017 à un effort sans précédent de redressement des comptes publics par une forte diminution de leurs dotations.

L'ensemble des dotations versées par l'Etat représente en 2015 la somme de 15 396 080 € en diminution de 10 % par rapport aux dotations perçues en 2014.

<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>Notifications 2013</b>	<b>Notifications 2014</b>	<b>Prévisions 2015**</b>
<b>Dotation Forfaitaire</b>	<b>14 188 749</b>	<b>13 664 544</b>	<b>11 950 000</b>
<b>Dotation Solidarité Urbaine</b>	<b>1 216 580</b>	<b>1 216 580</b>	<b>1 216 580</b>
<b>Dot. Nationale de Péréquation</b>	<b>1 260 420</b>	<b>1 435 113</b>	<b>1 435 000</b>
<b>Total DGF</b>	<b>16 665 749 +</b>	<b>16 316 237 -</b>	<b>14 601 580 -</b>
Evolution en €	<b>33 014</b>	<b>349 512</b>	<b>1 714 657</b>
<b>Dotation Globale de Décentralisation</b>	<b>771 984</b>	<b>759 984 -</b>	<b>765 000 +</b>
Evolution en €	<b>+ 8 892</b>	<b>12 000</b>	<b>5 016</b>
<b>Autres Dotations</b>	<b>30 000</b>	<b>29 770 -</b>	<b>29 500 -</b>
Evolution en €	<b>-12 000</b>	<b>230</b>	<b>270</b>
<b>Total Dotations de l'Etat</b>	<b>17 467 733</b>	<b>17 105 991</b>	<b>15 396 080</b>
Evolution en €	<b>+ 29 906 €</b>	<b>- 361 742 €</b>	<b>- 1 709 911 €</b>
En %	<b>+ 0.18 %</b>	<b>- 2.07 %</b>	<b>-10.00 %</b>

\*\* Ces dotations feront l'objet de réajustements ultérieurs en décision modificative car leur montant définitif n'est pas encore notifié par les services de l'Etat.

Depuis 2013, les collectivités locales sont mises à contribution de l'effort visant à réduire le déficit public, notamment via l'importante diminution des concours financiers versés par l'Etat. A ce titre, la Ville d'Ajaccio a déjà vu sa dotation générale de fonctionnement diminuer de 349 K€ en 2014. Cette baisse est encore appelée à s'accroître en 2015 pour atteindre 1.715M€.

Cette baisse historique sera prolongée en 2016 et 2017 pour le même montant conduisant à une diminution de 5.6 millions au terme de l'année 2017.

De même, les allocations compensatrices d'exonération de fiscalité locale versées par l'Etat seront également réduites. Ces diminutions seront également renouvelées chaque année jusqu'en 2017. Ce contexte pèsera de façon très importante sur les finances de la ville.

Le deuxième concours de l'Etat est la Dotation de Solidarité Urbaine ; le montant attendu par la Ville devrait être identique à celui perçu ces dernières années soit 1 216 580 €.

Le troisième concours de l'Etat est la Dotation Nationale de Péréquation ; La DNP dépend de deux critères principaux : le potentiel financier et l'effort fiscal. Il est ainsi possible d'anticiper une recette attendue identique à celle perçue en 2014 soit un montant attendu de 1.435 M€.

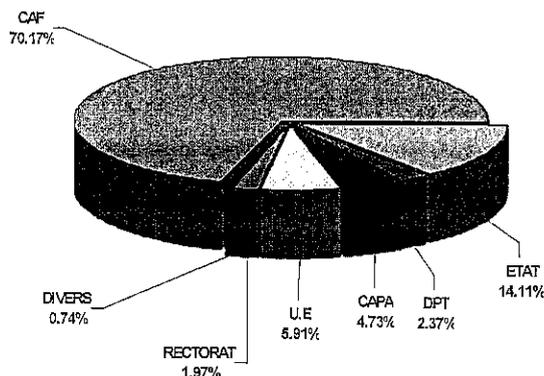
Ce budget 2015 entérine donc la diminution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 10.50 % soit environ 1.5 millions d'euros après une diminution constatée de 349 512 euros en 2014 et une stagnation des autres dotations. (Dotations générales de décentralisation pour 765 000 €, Dotations de recensement pour 14 500 euros et Dotations pour titres sécurisés pour 15 000 €).

#### ❖ Les subventions et les participations de fonctionnement

Pour 2015, les subventions et participations de fonctionnement à recevoir sont estimées à 3 805 000 €. Plusieurs événements sont anticipés à la baisse en 2015, ce qui se traduit par une perte de recettes de 222 500 € par rapport au budget primitif 2014. De même ne sont inscrites au sein de ce chapitre que les subventions dites « certaines » ; C'est-à-dire celles dont le principe est acté soit par

un arrêté d'attribution, soit une convention signée. Ainsi pour ces motifs aucune inscription budgétaire n'est prévue au titre des subventions Etat et Région.

La répartition par organismes financeurs est la suivante:



↙	Etat :	537 000 €
↙	Région :	0 €
↙	Département:	90 000 €
↙	Capa :	180 000 €
↙	Europe :	225 000 €
↙	CAF :	2 670 000 €
↙	Rectorat :	75 000 €
↙	Divers :	28 000 €

Les participations constatées pour l'Etat ne concerne que celles au titre des contrats aidés (contrat unique d'insertion, contrat d'avenir et contrat d'apprentissage) ; Elles sont en nette progression (+329 K€), la Municipalité souhaitant s'inscrire pleinement dans les dispositifs encouragés par l'Etat.

IL convient de noter également l'augmentation significative des participations de la Caisse d'Allocations Familiales dans le secteur de la petite enfance. Cette accompagnement financier progresse de 365 000 € ; il concerne la participation de la CAF au fonctionnement de la crèche de Mezzavia, de la maison de quartier des Salines et la nouvelle convention de partenariat liant la Ville et la Caisse dans le cadre du contrat enfance jeunesse signée en 2014.

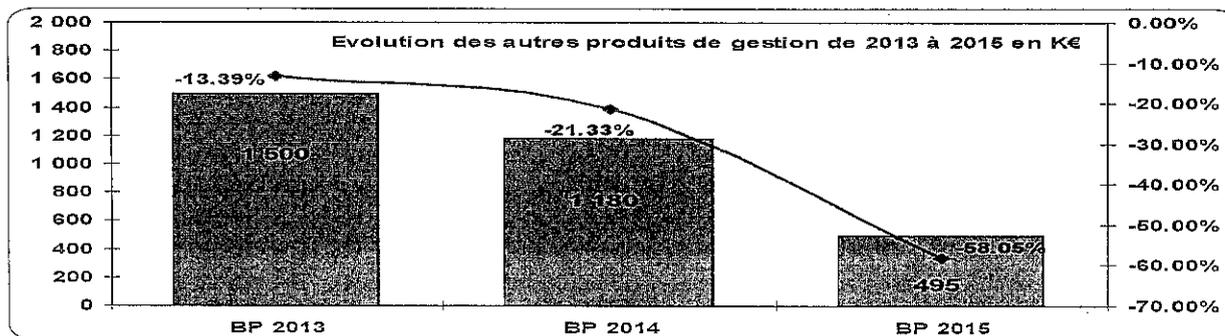
Pour terminer ce chapitre une prévision de 75 000 € au titre du fond d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires pour la période scolaire 2015/2016 est intégrée au sein de ce chapitre.

\*\* Les principales diminutions constatées au sein de ce chapitre entre le CA 2014 et le BP 2015 concernent :

- la montant de la DGF perçue en 2014 : - 1 715 K€
- les subventions concernant la politique de la ville : - 690 K€
- les subventions dites « culturelles » : - 400 K€

#### ➤ Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Inscriptions budgétaires	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Montants en €	1 500 000	1 180 000	495 000
Variations en %	-13.39 %	-21.33 %	-58.05 %



Ce chapitre budgétaire comprend principalement les revenus des immeubles et les redevances versées par les concessionnaires. Pour 2015 l'ensemble de ces produits représente un montant de 495 000 € en très nette diminution. Cette évolution à la baisse fait suite à une modification dans la comptabilisation du remboursement de la part salariale des tickets restaurants.

### ➤ Le chapitre 013 : Atténuations de charges

Il recouvre pour l'essentiel des remboursements de frais de personnel et de maladie du personnel communal et la comptabilisation du stock final de la boutique du Musée Fesch. Pour 2015 le montant des inscriptions budgétaires est de 287 000 €. Cette évolution tient compte des réalisations constatées en 2013 et 2014

### ➤ Le chapitre 76 : Produits financiers

Les emprunts toxiques représentent toujours une grosse épine dans le pied des collectivités. Dans le projet de loi de finances 2014, le Gouvernement a proposé une réponse avec la création d'un fonds de soutien aux collectivités territoriales qui ont contracté des produits structurés.

L'Assemblée nationale vient de voter un amendement au projet de loi de Nouvelle organisation du territoire de la République destinée à relever le plafond à 75 % des aides publiques aux collectivités ayant contracté des emprunts toxiques, selon les situations. Le Comité national d'orientation stratégique chargé d'établir la doctrine d'attribution des aides déterminera à quel plafonnement seront éligibles les collectivités. Parmi les critères, on peut citer le montant d'emprunts toxiques dans le total de l'encours de dette ou le degré de toxicité de l'encours, ou bien le montant de la dette rapportée à la population et la capacité de désendettement.

L'aide apportée par le fonds sera calculée en fonction des indemnités de remboursement anticipé (IRA) dues. Les collectivités ont jusqu'au 15 Avril 2015 pour demander à en bénéficier. La demande d'aide devra être remise « par l'ordonnateur de la collectivité » au préfet de département. Celui-ci aura un mois pour le valider et, « après analyse des comptes de la collectivité ayant présenté la demande d'aide », transmettre le dossier au ministre concerné. Le ministre (du Budget, des Collectivités territoriales ou de l'Outre-mer, selon les cas) aura alors deux mois pour statuer sur la demande et en informer la collectivité. En cas d'accord sur l'attribution d'une aide, celle-ci sera plafonnée à un montant ne pouvant excéder « 45 % du montant de l'indemnité de remboursement anticipé due par la collectivité ».

Notre demande pour bénéficier du fonds a été déposée en Préfecture courant décembre 2014.

Le montant de l'aide à chaque collectivité tiendra compte de multiples critères tels que « le montant de la dette rapporté à sa population, sa capacité de désendettement mesurée par le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, son potentiel financier rapporté à sa population », Devant la

complexité du mode de calcul nous avons estimé le montant de l'aide pour la Ville à hauteur de 300 000 €.

➤ **Le chapitre 77 : Produits Exceptionnels**

Sont enregistrés au sein de ce chapitre les remboursements des assurances ainsi que diverses recettes non classées dans les autres chapitres budgétaires. Ils sont comptabilisés à hauteur de 100 000 €.

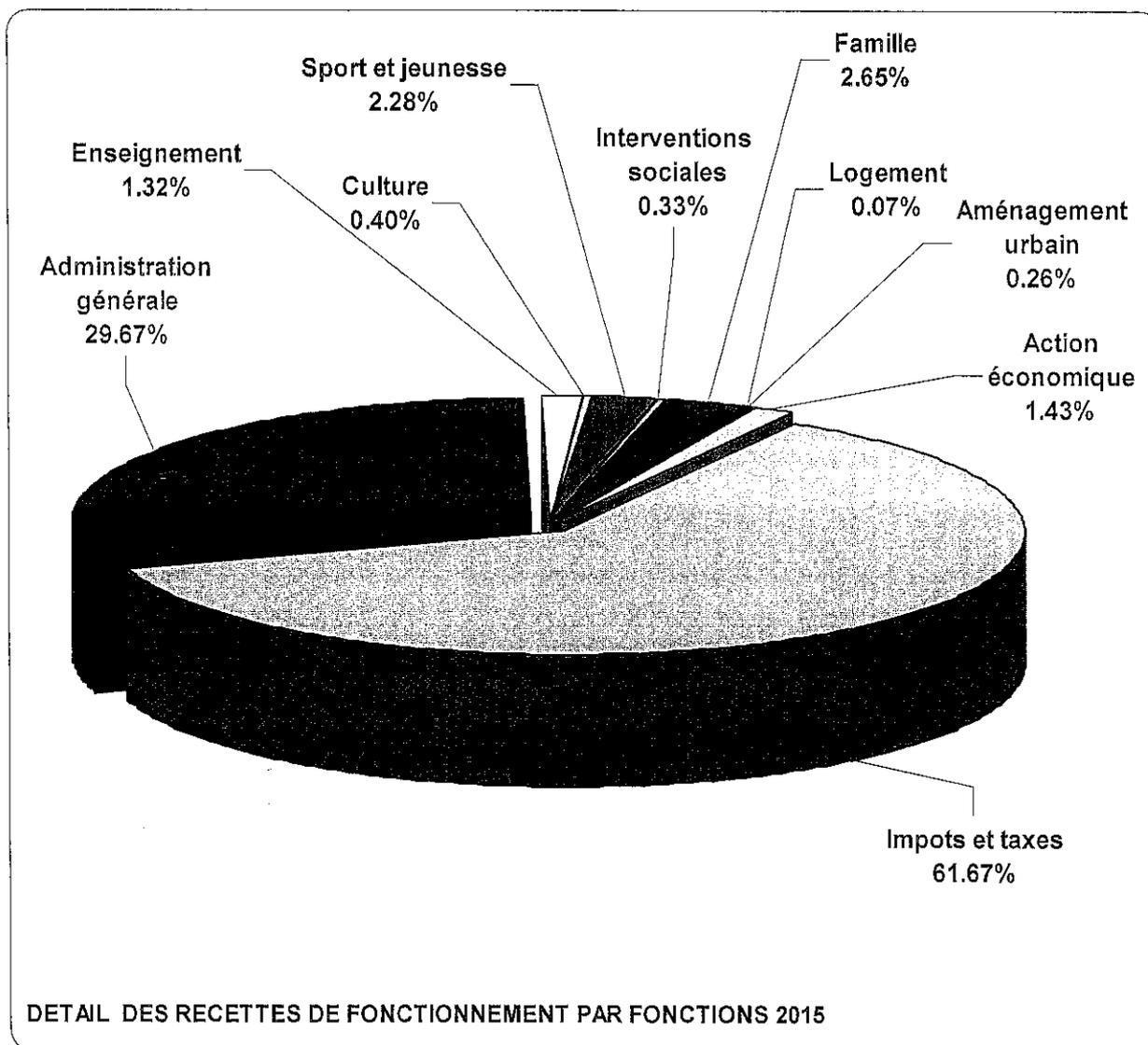
\*\* Au CA 21014, sont comptabilisés au sein de ce chapitre les cessions d'immobilisations pour 395 K€, (les ouvertures de crédits se font au Chapitre 024 Cessions d'immobilisations en recettes d'investissement).

➤ **Le chapitre 002 : Résultat reporté et anticipé**

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement nous avons décidé d'intégrer par anticipation le résultat de l'exercice 2014 dès le vote du BP 2015. Ainsi 600 000 € sont affectés au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

**1.2 Les recettes de fonctionnement par fonctions**

<b>Fonctions</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants en €</b>
01	Opérations non ventilables	55 306 710.00
0	Administration générale	26 605 471.00
2	Enseignement et formation	1 181 000.00
3	Culture	359 000.00
4	Sport et Jeunesse	2 045 000.00
5	Interventions sociales et santé	224 000.00
6	Famille	2 380 000.00
7	Logement	65 000.00
8	Aménagements urbains	236 500.00
9	Action économique	1 282 000.00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>89 684 681.00</b>



## 2. Les dépenses de fonctionnement

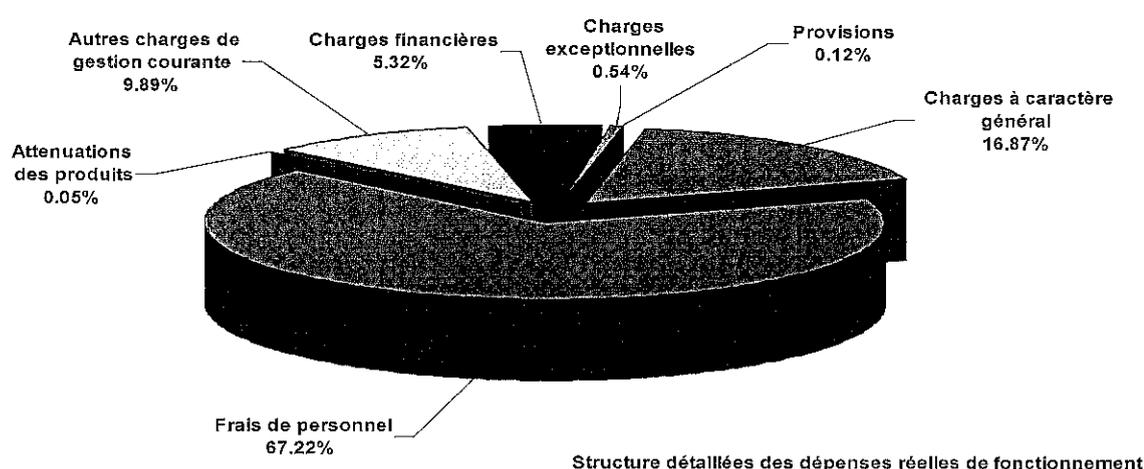
En 2015, tous chapitres cumulés, les charges de fonctionnement s'élèvent à 89 684 681 €. Elles sont réparties en dépenses réelles totalisant 86 881 830 € et en dépenses d'ordre pour 2 802 851 €.

La structure des dépenses se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2014	CA 2014 provisoire	BP 2015	% de variation de BP à BP	Part de la section
CHAP 011	Charges à caractère général	16 365 635.00	17 403 158.07	14 658 330.00	-10.43	16.34
CHAP 012	Charges de personnel	55 580 000.00	57 690 546.63	58 400 000.00	+ 5.07	65.12
CHAP 014	Atténuations des produits	45 000.00	253.00	45 000.00	-	0.05
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	8 670 300.00	8 873 944.72	8 590 130.00	- 0.92	9.58
CHAP 66	Charges financières	4 110 000.00	5 119 819.38	4 623 370.00	+ 12.48	5.16

CHAP 67	Charges exceptionnelles	474 100.00	135 170.76	465 000.00	- 1.92	0.52
CHAP 68	Dotations aux provisions	100 000.00	0.00	100 000.00	-	0.11
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>85 345 035.00</b>	<b>89 222 892.56</b>	<b>86 881 830.00</b>	<b>1.80</b>	<b>96.87</b>
CHAP 042	Opérations d'ordre	4 034 953.00	2 836 530.43	2 802 851.00	- 30.54	3.13
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>89 379 988.00</b>	<b>92 059 422.99</b>	<b>89 684 681.00</b>	<b>+ 0.34</b>	<b>100.00</b>

La répartition des dépenses de fonctionnement est stable par rapport à l'année précédente, avec une prépondérance des dépenses de personnel (65.12 % des dépenses de fonctionnement) et des charges financières en forte augmentation (+ 12.48 %).

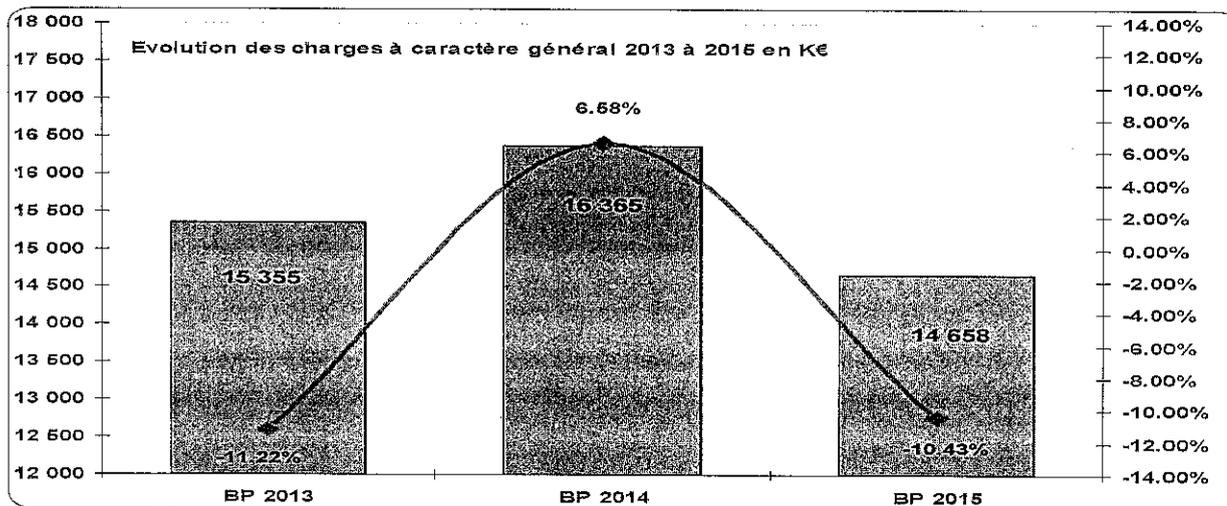


## 2.1 Les dépenses de fonctionnement par nature

### ➤ Chapitre 011 : Charges à caractère général

Inscriptions budgétaires	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Montants	15 355 354	16 365 635	14 658 330
Variations en %	-11.22 %	6.58 %	- 10.43 %

Les dépenses de gestion et les charges liées à la structure c'est-à-dire les loyers et les charges mobilières, les divers impôts et taxes, les dépenses de fluides, les contrats de maintenance ainsi que l'exploitation des véhicules vont être encadrés en vue d'une rationalisation permettant une diminution par rapport aux 3 derniers exercices budgétaires.



Les charges à caractère général s'élèvent au budget 2015 à un montant de 14 658 330 €, soit une diminution de 1 707 305 € (- 10.43 %) par rapport à 2014. Elles représentent près de 17 % des dépenses réelles de la section.

La progression inévitable des charges liées à l'activité devra être modérée voir limitée. Elle intégrera, outre le coût fonctionnement des services publics, la mise en œuvre d'actions nouvelles. On peut citer à ce titre le coût en année pleine (au sein des chapitres budgétaires 011 et 012) du réaménagement des rythmes scolaires, du coût de fonctionnement des équipements livrés en 2014 comme la crèche et la maison de quartier de Salines.

Les autres mesures d'économies sur ce poste de dépenses dans les différents secteurs d'intervention de la ville résultent à la fois de la poursuite de la rationalisation du fonctionnement de l'administration par les créations d'un service des achats et d'un service dédié au contrôle de gestion mais aussi de choix de priorisation dans les activités portées par la ville.

En effet, la Ville poursuivra en 2015 le développement de son offre de services publics. On peut noter en ce sens la progression de près de 470 K€ des crédits consacrés aux dépenses à caractère général.

↳ Dans le détail les principaux postes concernés par les hausses sont :

- Contrats maintenance informatiques et copieurs : 59 000 €
- Frais de télécommunications : 45 000 €
- Honoraires médicaux du personnel : 30 000 €
- Contrats d'assurance : 105 000 €
- Contrats entretien et propreté des locaux : 36 000 €
- Fonctionnement petite enfance : 33 000 €
- Fonctionnement centres sociaux : 25 000 €
- Patrimoine (label VAH) : 40 000 €
- Environnement (traitements des palmiers) : 97 000 €

**Soit un total de 470 000 €**

D'importants efforts ont été consentis afin de contrebalancer ces augmentations :

↳ Dans le détail les principaux postes concernés par les baisses sont :

▫ Programmation CUCS :	- 568 000 € (1)
▫ Programmation PLIE :	- 350 000 € (1)
▫ Programmation opération « LAOS » :	- 125 000 € (2)
▫ Fonctionnement Musée Fesch :	- 338 000 € (3)
▫ Fonctionnement bibliothèque municipale :	- 40 000 € (3)
▫ Programmation animation culturelle :	- 100 000 € (3)
▫ Edf et consommables :	- 110 000 € (4)
▫ Spectacles « halles et marchés » :	- 260 000 € (5)
▫ Frais de communications :	- 212 000 €
▫ Consommation carburant :	- 74 000 €

**Soit un total de - 2 177 000 000 €**

(1) La reprise par l'agglomération des subventions et prestations allouées dans le cadre de la politique de la ville. Ces domaines relèvent en effet des compétences de la communauté d'agglomération; ces dépenses sont donc intégrées au budget de la Capa.

(2) Diminution de la programmation 2015 (cf. art 7477 subventions en recettes).

(3) Diminution des inscriptions au BP 2015 (cf. art 7472 subventions CTC en recettes).

Ces sommes seront inscrites dès réception des arrêtés de subventions.

(4) Les factures seront payées en 2015 directement par les budgets concernées (Régie du Port et Halle de sports du Palatinu). (cf. Bs 2014).

(5) Diminution des inscriptions au BP 2015 (cf. diminution du chap. 70 en recettes).

Les crédits consommés au sein de ce chapitre et classés par politiques sont détaillés ci après :

○ **Fonction 0 Administration générale : 7 329 850 Euros.**

Sont retracées toutes les dépenses concernant les consommables (carburant et combustibles, électricité, eau, téléphone) les impôts et taxes, les loyers, les assurances, les locations de véhicules, les frais actes et contentieux, les contrats de maintenance et de prestations au sein des bâtiments communaux.

○ **Fonction 1 Sécurité et salubrité publique : 292 950.00 Euros.**

Cette fonction centralise les mouvements concernant la sécurité, la police municipale, l'entretien des bornes incendie mais également la salubrité de la commune et des plages ainsi que les dépenses du service hygiène et santé.

○ **Fonction 2 Enseignement : 1 983 700.00 Euros.**

Cette rubrique réunit toutes les activités de l'enseignement, écoles maternelles et écoles primaires, ainsi que les activités annexes, restauration scolaire et transports scolaires, rythmes scolaires et classes de découvertes.

○ **Fonction 3 Culture : 1 415 150.00 Euros.**

Elle rallie toutes les formes d'expression artistique, animation culturelles spectacles musicaux et de théâtre, les dépenses d'enseignement culturel musique municipale et centre municipal de danses mais

également les dépenses de conservation et de diffusion de patrimoine bibliothèque et médiathèques, les musées Fesch et napoléonien.

○ **Fonction 4 Sport et jeunesse : 1 087 200.00 Euros.**

Cette fonction rassemble les dépenses nécessaires à la pratique, la gestion et l'entretien de l'ensemble des installations sportives (piscines, gymnases et stades) et au développement d'activités pour les jeunes au sein de l'école municipale des sports, les centres de loisirs.

○ **Fonction 5 Social et santé : 385 600.00 Euros.**

Toutes les interventions en faveur du secteur social sont réunies au sein de la fonction. cette rubrique comprend les dépenses pour les animations au sein des maisons de quartiers St Jean, des Salines et des Cannes, le fonctionnement des maisons de services publiques. .

○ **Fonction 6 Famille : 385 740 Euros.**

Sont retracées l'ensemble des dépenses concernant les services fournis en faveur des crèches, jardins d'enfants, haltes garderies et les relais assistantes maternelles.

○ **Fonction 7 Logement : 95 000.00 Euros.**

Sont prévues les dépenses concernant les opérations d'OPHA et la programmation hameaux et villages en lien avec la CAPA

○ **Fonction 8 Aménagement urbain : 1 306 640.00 Euros.**

Sont classées au sein de cette fonction toutes les actions touchant les services urbains (propreté, nettoyage, réseaux d'eaux pluviales), les aménagements de proximité (voirie, trottoirs, éclairage public et les feux tricolores), les dépenses d'urbanisme ainsi que les dépenses concernant les services de l'environnement et des espaces verts.

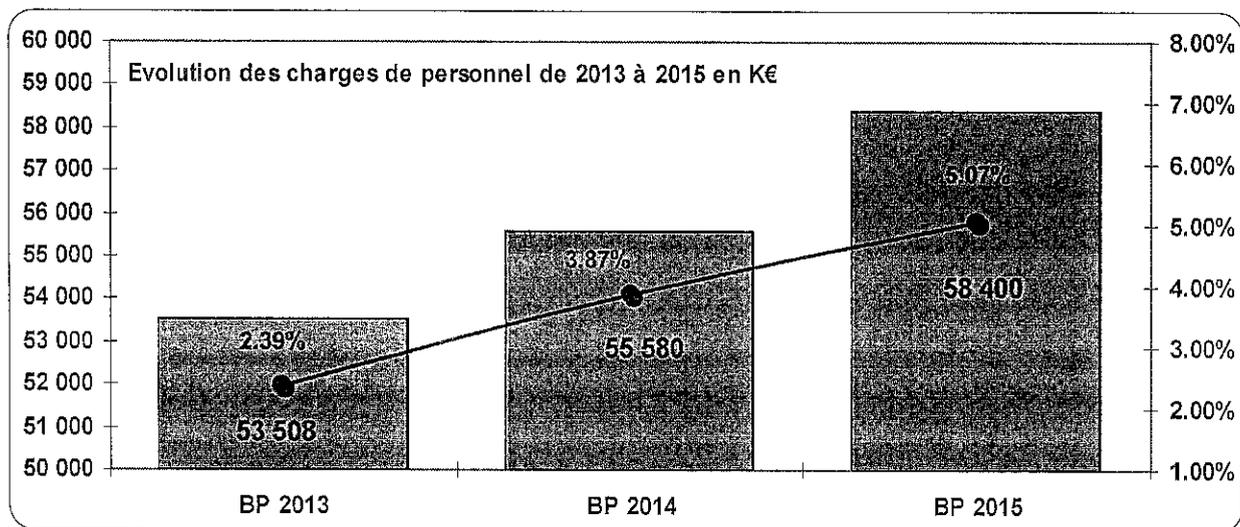
○ **Fonction 9 Action économique : 149 500.00 Euros.**

Les interventions économiques regroupent les gestions des marchés et des foires.

➤ **Chapitre 012 : Frais de personnel**

Inscriptions budgétaires	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Montants	53 508 500	55 580 000	58 400 000
Variations en %	2.39 %	3.87 %	5.07 %

Les crédits prévus au titre de la masse salariale s'élèvent à 58.4 M€ au budget primitif 2015. Ils enregistrent une progression de 5.07 % par rapport au BP 2014 (55.58 M€). Avec plus de 67 % des dépenses réelles de fonctionnement, c'est le premier poste de dépense de fonctionnement de la commune.



Si le point d'indice de la fonction publique n'évoluera pas en 2015, comme depuis 2010, les principaux postes d'évolution à la hausse sont les suivants :

➤ Mesures nationales

- La hausse du taux des cotisations patronales des cotisations retraites CNRACL.
- La 2ème tranche de revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C.
- La progression des charges patronales, liée principalement à la hausse des taux des cotisations patronales de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités territoriales (CNRACL), de l'IRCANTEC et de la cotisation vieillesse,
- L'évolution du coût prévisionnel de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), en raison du gel du point d'indice depuis juillet 2010.

➤ Mesures locales

- Le Glissement Vieillesse Technicité concernant les avancements de grades et d'échelon ainsi que les diverses promotions internes.
- Une provision pour indemnités versées dans le cadre de l'organisation des élections municipales et départementales.
- L'ouverture de la crèche de Mezzavia en année pleine.
- Cotisations aux ASSEDIC et Surcoût adhésion volontaire Pôle emploi.

Le cadrage budgétaire fixe une évolution de la masse salariale de 1.23 % par rapport au CA 2014, contre près de 4 % en moyenne sur les 2 derniers exercices, soit un montant de 58.4 M€ pour 57.7 M€ fin 2014. Cette évolution doit également être appréciée au regard de l'impact généré par le déploiement de la réforme des rythmes scolaires et des mesures qui lui ont été associées.

Il est donc nécessaire voir obligatoire de réduire au maximum de nos possibilités ce poste de charges dès cet exercice au travers d'une organisation repensée et rationalisée :

- ☞ Non remplacement des départs à la retraite autrement que par la mobilité interne,
- ☞ Reconsidération des conditions de remplacement des agents (Vacations, saisonniers et Contrat à durée déterminée),
- ☞ Réduction des heures supplémentaires,
- ☞ Réforme du dispositif des astreintes.

Le rétablissement durable du niveau d'autofinancement se traduira nécessairement par la réduction du premier poste de dépenses du budget de la Ville

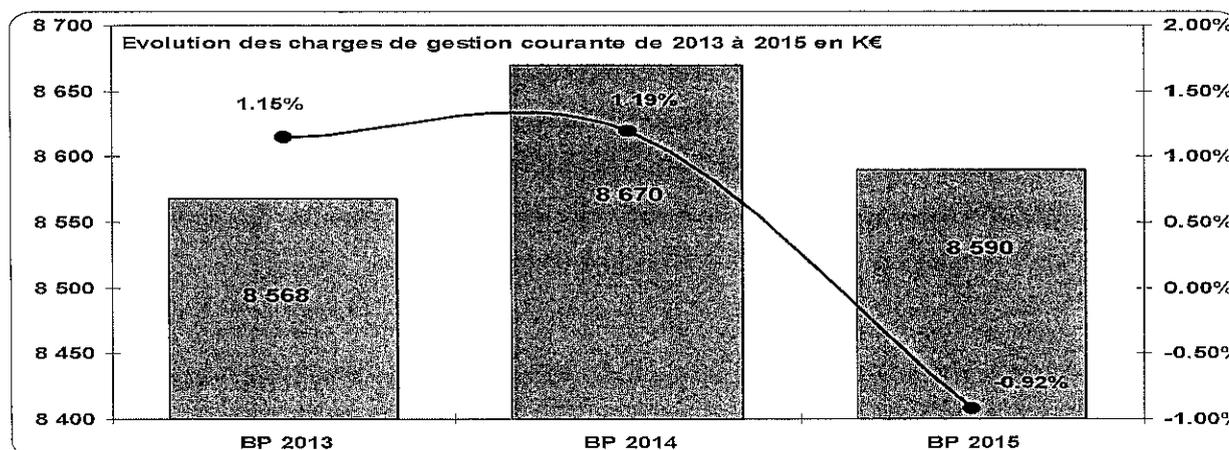
➤ **Chapitre 014 : Atténuations des produits**

Le chapitre totalise pour 2015 le montant de 45 000 €. Ces atténuations de produits concernent des reversements de fiscalité sur la taxe d'habitation et un prélèvement estimé sur le FPIC (voir chapitre 73).

➤ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Inscriptions budgétaires	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Montants	8 568 700	8 670 300	8 590 130
Variations en %	1.15 %	1.19 %	- 0.92 %

Pour 2015 les prévisions budgétaires du chapitre 65 s'établissent à 8 590 130. €. Les crédits inscrits sont en légère diminution 80 K€ € en évolution de - 0.92 %.



La Ville continuera d'apporter son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale en rationalisant les participations par des partenariats concertés avec les autres financeurs et en réaffirmant l'exigence de l'intérêt communal. Cela devrait permettre de répondre aux exigences d'économies imposées par la réalité budgétaire. Ce travail de concertation sera entamé lors du 1er semestre 2015 pour formaliser par conventions les contrats d'objectifs avec les associations au regard des orientations définies par la municipalité.

Les contributions aux partenaires publics (CCAS, caisse des écoles, Office Municipale du Tourisme) ainsi que les participations obligatoires versées (Ecole nationale de musique, SDIS) devront faire l'objet d'une attention et d'un suivi particulier.

Les éléments composants ce chapitre sont retracés dans le tableau suivant:

Libellés	BP 2014	BP 2015	Différence
----------	---------	---------	------------

Contingents incendie	3 700 000	3 701 200	+ 1 200
Ecole nationale de musique	600 000	638 430	+ 38 430
Logement instituteurs	2 000	0	- 2 000
Caisse des écoles	200 000	200 000	0
CCAS	800 000	750 000	- 50 000
Office du tourisme	880 000	770 000	- 110 000
Participation U Palatinu	92 000	212 000	+ 120 000
Participation Gare routière	28 500	28 500	0
Aides aux associations	1 107 800	1 079 600	- 28 200
Ecoles privés	600 000	605 000	+ 5 000
Indemnités et formation des élus	560 000	554 400	-5 600
Créances irrécouvrables	100 000	51 000	-49 000
<b>Total chapitre 65</b>	<b>8 670 300</b>	<b>8 590 130</b>	<b>-80 170</b>

Au sein de ce chapitre nous pouvons distinguer quatre types de dépenses :

✧ Les subventions de fonctionnement aux personnes de droits public : Les évolutions significatives concernent une diminution des subventions attribuées à l'office municipal du tourisme (transfert de charge vers le chapitre 012) et au centre communal d'action sociale (mutualisation avec les services de la Ville), et l'augmentation des participations de la Ville au fonctionnement du Palatinu et à celui de l'Ecole Nationale de Musique.

✧ Les subventions de fonctionnement aux personnes de droits privés et au tissu associatif : Elles sont quasi stables par rapport à 2014 diminuant malgré tout de 23 200 €.

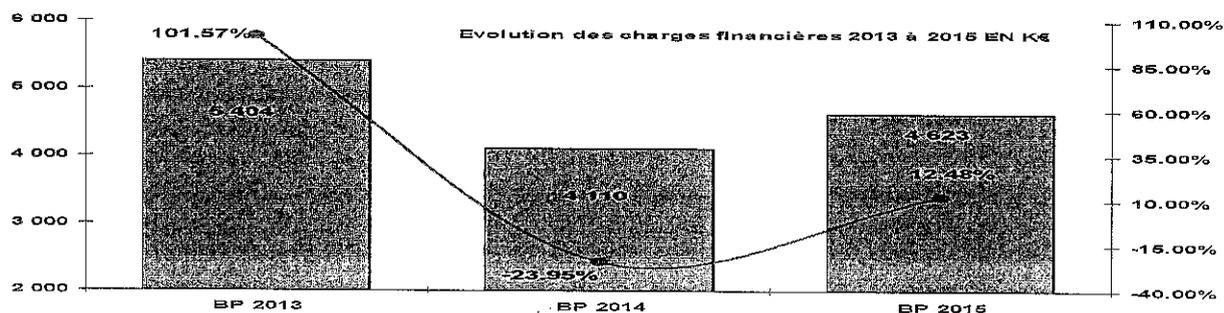
✧ Les versements des indemnités et frais de missions des élus : le montant prévu tient compte d'une part des indemnités versées aux membres de la délégation spéciale pendant les deux premiers mois de l'année et de l'augmentation du taux des cotisations et contributions patronales aux caisses de retraites et de prévoyance des élus d'autre part.

✧ Une provision sur les créances irrécouvrables sur exercices antérieurs pour 51 K€.

### ➤ Chapitre 66 : Charges financières

Inscriptions budgétaires	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Montants	5 404 054	4 110 000	4 623 370
Variations en %	101.57 %	-23,95 %	+ 12.48 %

Le chapitre 66 comptabilise la totalité des intérêts payés au titre des emprunts, de la gestion de la trésorerie, et des charges liées à la gestion active de la dette. Pour 2015 le montant total du chapitre s'élève 4 623 370 €, soit une hausse de 12.48 % par rapport à 2014.



Le détail est le suivant :

- 150 000 € sont prévus pour les opérations de tirage sur nos lignes de trésorerie.
- Une provision de 31 600 € pour diverses charges financières.
- Les intérêts de la dette pour 4 205 330 €.
- Les intérêts courus non échus totalisent 236 440 €.

Les intérêts de la dette ainsi que les intérêts courus non échus ont été évalués sur la base de l'état de la dette et des marchés financiers au moment de l'arrêt définitif de la préparation du budget. Ils s'élèvent à 4.442 M€, en augmentation de 13.65 % par rapport au budget primitif 2014. L'évolution à la hausse de la charge d'intérêts est la conséquence des conditions particulièrement défavorables des cotations de change eur/chf. À l'échelle de la charge financière globale, ce seul emprunt, qui représente 10.82 % de l'encours au 01 Janvier comptabilise à lui seul plus de 45.83 % de la masse des intérêts à payer de l'année.

Voici en détail les montants des intérêts que nous aurions eu à payer en fonction de la parité.

- ☞ Supérieur à Barriere à 1.45 € (signature du contrat) : 291 050 € taux appliqué 3.80 %
- ☞ Taux au 01 janvier 2015 parité 1.20 € : 1 201 960 € taux appliqué 15.68 %
- ☞ Taux au 15 Mars 2015 parité 1.06 € : 1 863 460 € taux appliqué 23.70 %

### ➤ Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Le chapitre totalise pour 2015 le montant de 465 000 €. Il est constitué principalement des inscriptions budgétaires suivantes :

- ❖ les annulations de titres sur exercices antérieurs à hauteur de 200 000 €,
- ❖ la subvention au titre de la coopération Laos Vietnam pour 220 000 €,
- ❖ diverses charges sur opérations de gestion pour 38 000 €,
- ❖ diverses bourses et divers prix pour 7 000 €.

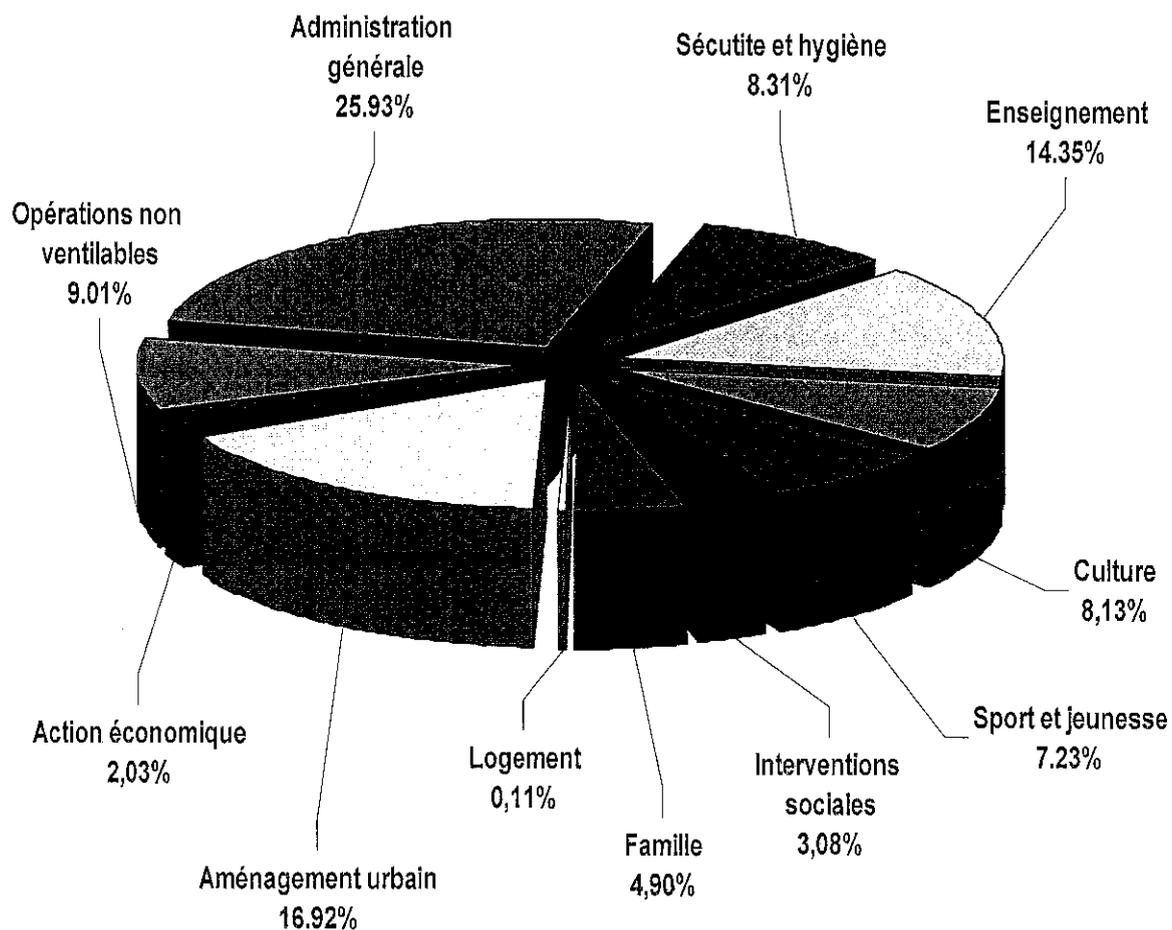
### ➤ Chapitre 68 : Provisions pour risques et charges

Elles s'élèvent à 100 K€ et correspondent à des provisions pour paiement d'intérêts.

## 2.2 Les dépenses de fonctionnement par fonction

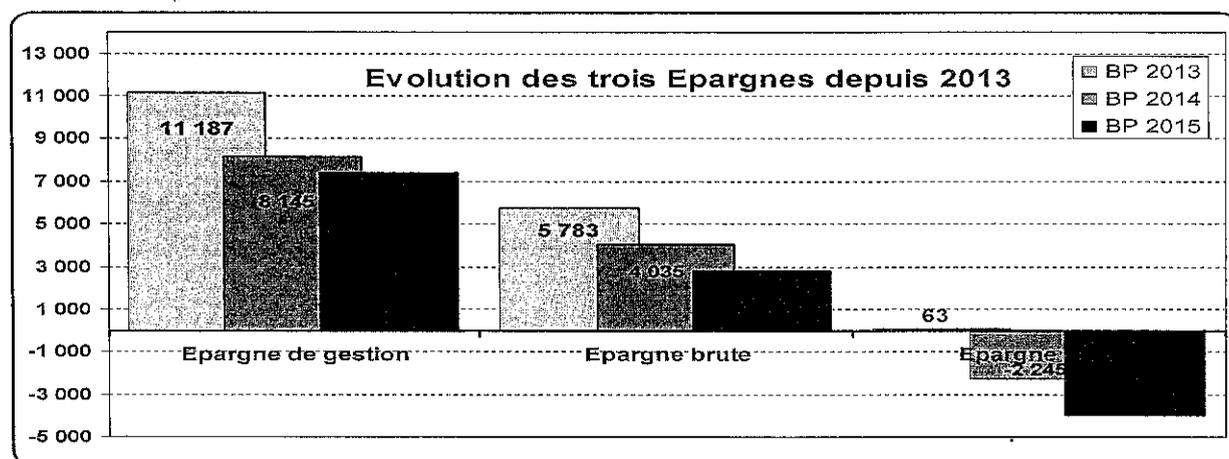
Fonctions	Libellés	Montants en €
01	Opérations non ventilables	8 084 221.00
0	Administration générale	23 254 210.00
1	Sécurité et salubrité publiques	7 450 010.00
2	Enseignement et formation	12 872 700.00
3	Culture	7 295 460.00
4	Sport et Jeunesse	6 483 260.00
5	Interventions sociales et santé	2 760 720.00
6	Famille	4 393 840.00
7	Logement	101 200.00
8	Aménagements urbains	15 170 640.00
9	Action économique	1 818 400.00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>89 684 681.00</b>

Détail des dépenses de fonctionnement par fonction 2015



## C – Les soldes intermédiaires de gestion

Intitulés	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Recettes réelles de fonctionnement	89 381	89 380	89 685
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	78 194	81 235	82 258
<b>Epargne de gestion</b>	<b>11 187</b>	<b>8 145</b>	<b>7 427</b>
Frais financiers	5 404	4 110	4 624
<b>Epargne brute</b>	<b>5 783</b>	<b>4 035</b>	<b>2 803</b>
Remboursement capital de la dette	5 720	6 280	6 786
<b>Epargne nette</b>	<b>63</b>	<b>- 2 245</b>	<b>- 3 983</b>



La très forte dégradation des épargnes de la ville depuis 2013 provient de trois facteurs :

- La hausse des frais de personnel passant de 53 508 500 € à 58 400 000 €  
Soit 4 891 500 € supplémentaires
- La forte augmentation de l'annuité de la dette passant de 9 797 200 € à 10 991 300 €  
Soit 1 194 100 € supplémentaires
- La diminution des dotations de l'Etat passant de 20 179 000 € à 18 872 000 €  
Soit 1 307 000 € de moins

**Soit un différentiel sur les trois années de : 7 392 600 €**

☞ Le ratio entre les dépenses difficilement compressibles (dépenses de personnel ajoutées aux intérêts des emprunts) et les dépenses réelles de fonctionnement est très élevé : il atteint près de 70 % au BP 2015.

☞ Le ratio dit de « rigidité structurelle » (obtenu en divisant la somme des charges de personnel et de remboursement de la dette par l'ensemble des recettes de fonctionnement) est de 77.38 %.

☞ La marge d'autofinancement courant (Charges de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Produits de fonctionnement est égal à 104.44 (le seuil d'alerte étant 100).

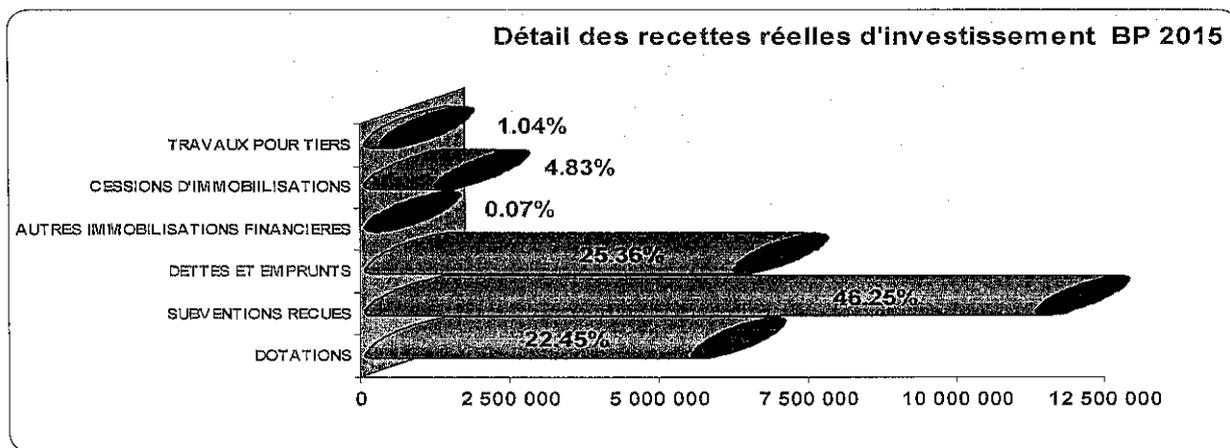
## D – La section d'investissement :

Après intégrations du résultat reporté du compte administratif 2014, des affectations des résultats et la comptabilisation des restes à réaliser, la section d'investissement totalise 27 107 742.12 euros. Elle représente 23.21% du budget total. Nous abordons cette construction budgétaire en investissement, conscients des contraintes qui nous sont imposées, mais déterminés à satisfaire les engagements de notre programme qui guident toute l'action de l'équipe municipale.

### 1. Les ressources d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2014	Part de la section	BP 2015 opérations nouvelles et reports	Part de la section
CHAP 10	Dotations et fonds propres	3 866 338.32	17.43	5 456 313.59	20.13
CHAP 13	Subventions d'investissement à recevoir	7 965 208.68	35.91	11 240 569.82	41.47
CHAP 16	Emprunts et dettes	6 000 000.00	27.05	6 164 322.00	22.74
CHAP 27	Autres immobilisations financières	32 800.00	0.15	16 400.00	0.06
CHAP 45	Opérations pour compte de tiers	200 000.00	0.90	252 285.71	0.93
CHAP 024	Produits des cessions immobilières	82 000.00	0.37	1 175 000.00	4.33
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>18 146 347.00</b>	<b>81.81</b>	<b>24 304 891.12</b>	<b>89.66</b>
CHAP 040	Opérations d'ordre	4 034 953.00	18.19	2 802 851.00	10.34
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>22 181 300.00</b>	<b>100.00</b>	<b>27 107 742.12</b>	<b>100.00</b>

Les recettes réelles d'investissement, constituées essentiellement de ressources propres, de subventions, de cessions et de l'emprunt, s'élèvent à un montant 24 304 891.12 € réparties de la façon suivante:



### ➤ Chapitre 10 : Fonds et réserves

Ce chapitre totalise 5 456 313.59 € en 2015. Il comprend :

- ✓ Le Fonds de Compensation de la TVA. (Article budgétaire 10222).

Le Fonds de Compensation de la TVA est le reversement d'une partie de la TVA payée pour des opérations d'investissement. Son taux a été modifié dans les dispositions de la loi de finances 2014 et est passé de 15.482 % à 15.761 % pour les dépenses réalisées à partir du 01 janvier 2014. Le montant attendu pour 2015 est de 2.550 M€. Il est calculé sur la base des réalisations des investissements de 2014.

- ✓ La Taxe d'aménagement. (Article budgétaire 10226).

Concernant la taxe d'aménagement, nous prévoyons pour l'année 2015 un montant d'encaissement de 300 000 € ; cette inscription budgétaire est inférieure à celle de 2014. (Le montant perçu et comptabilisé au CA 2014 est de 210 507,15 €). Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire un travail d'optimisation du recouvrement est programmé pour 2015, en accord avec la DGFIP et en collaboration avec la DDTM.

- ✓ Affectations au compte de réserves. (Article budgétaire 1068).

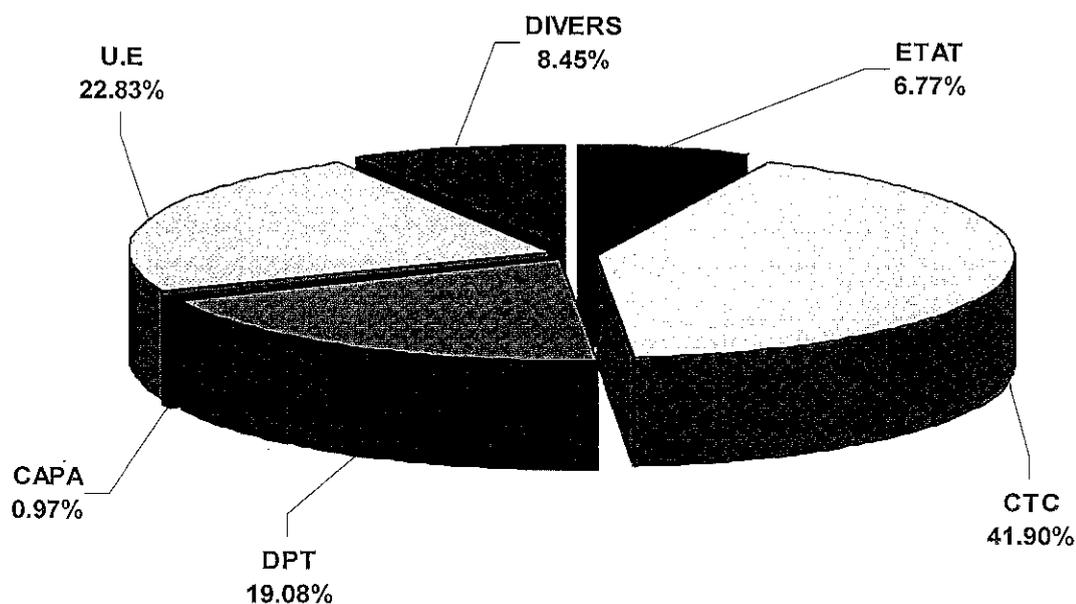
Suite à la reprise anticipée des résultats, nous prévoyons d'affecter au compte de réserves une partie de l'excédent de fonctionnement constaté du CA 2014 soit 2 606 313.59 €.

### ➤ Chapitre 13 : Subventions d'équipements

Les subventions d'investissement inscrites en propositions nouvelles dans le cadre du Budget Primitif 2015 sont liées aux programmes d'investissement retenus ainsi que la poursuite des AP/CP. Le montant total des subventions attendues en 2015 s'élève à 10 440 569.82 €.

La répartition de ces subventions entre nos différents partenaires financiers est la suivante :

Partenaires financiers	ETAT	CTC	DPT	CAPA	Union Européenne	Divers	TOTAL
Subventions sur AP/CP	0.00	282 127.00	0.00	0.00	1 564 751.00	0.00	1 846 878.00
Subventions sur dotations et autres	0.00	1 259 333.00	7 333.00	0.00	100 000.00	0.00	1 366 666.00
<b>Total des propositions BP 2015</b>	<b>0.00</b>	<b>1 541 460.00</b>	<b>7 333.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 664 751.00</b>	<b>0.00</b>	<b>3 213 544.00</b>
Subventions reportées CA 2014	706 742.52	2 833 138.54	1 984 475.84	101 584.00	719 029.28	882 055.64	7 227 025.82
<b>Total inscriptions 2015</b>	<b>706 742.52</b>	<b>4 374 598.54</b>	<b>1 991 808.84</b>	<b>101 584.00</b>	<b>2 383 780.28</b>	<b>882 055.64</b>	<b>10 440 569.82</b>



#### Détail en % des partenaires financiers

Pour compléter ce chapitre, 800 000 € sont inscrits au titre du reversement par l'Etat du produit des amendes de police dressées sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'une inscription prévisionnelle ; le montant à percevoir 2015, notifié à la commune par les services préfectoraux, ne nous est pas parvenu au moment de l'élaboration du budget.

## ➤ Chapitre 16 : Dettes et emprunts

Les ressources propres de la Commune ne permettant pas de financer l'intégralité des investissements, la ville aura recours à des ressources extérieures. Le volume d'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement et au financement des opérations de travaux et d'équipements est fixé pour l'année 2015 à 6 164 322 euros. En 2015, compte tenu de l'amortissement prévisionnel de la dette, le budget affiche ainsi une prévision de désendettement de 622 K€.

## ➤ Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Ce chapitre enregistre le remboursement par la communauté d'agglomération du capital des emprunts globalisés à hauteur de 16 400 €.

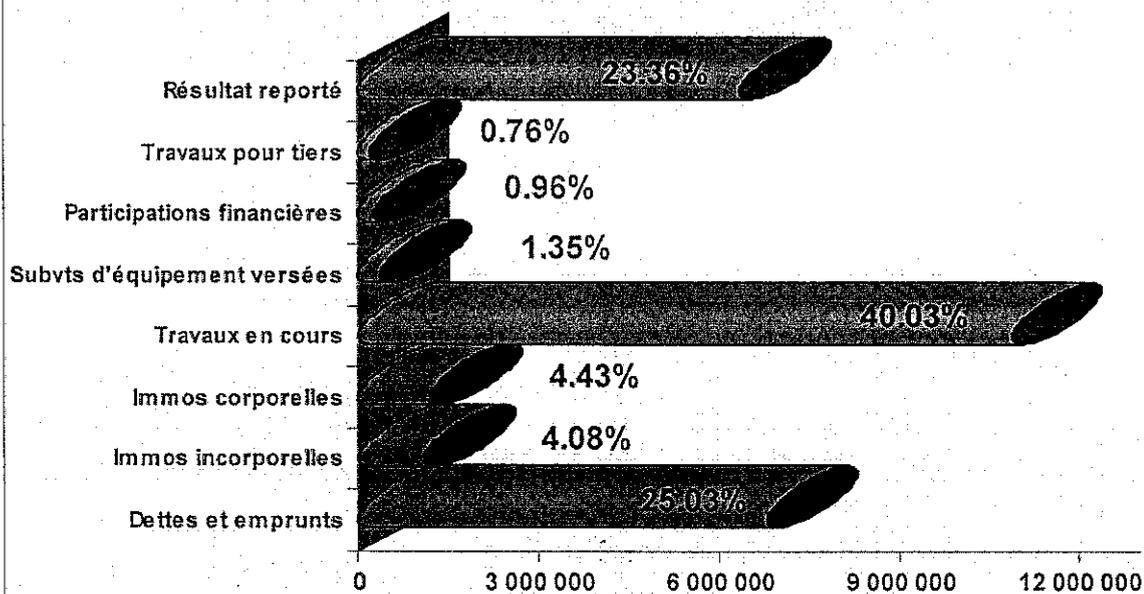
## ➤ Chapitre 024 : Cessions des immobilisations

En application avec l'instruction budgétaire et comptable M14, les recettes de cessions d'immobilisations sont prévues en recettes d'investissement au compte 024 à la différence du compte administratif où les réalisations comptables apparaissent en section de fonctionnement au compte 775. La prévision budgétaire 2015 en matière de cessions immobilières s'élève à 1 175 000 € dont la principale inscription concerne la cession de l'ancienne caserne des pompiers.

## 2. Les emplois d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2014	Part de la section	BP 2015 opérations nouvelles et reports	Part de la section
CHAP 16	Dettes et emprunts	6 280 000.00	28.31	6 786 000.00	25.03
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	1 128 000.00	5.09	1 105 634.84	4.08
CHAP 21	Immobilisations corporelles	3 393 100.00	15.30	1 201 376.26	4.43
CHAP 23	Travaux en cours	11 080 200.00	49.95	10 850 573.54	40.03
CHAP 204	Subventions d'équipement versées	100 000.00	0.45	364 600.00	1.35
CHAP 26	Participations financières	0.00	-	260 000.00	0.96
CHAP 45	Travaux pour tiers	200 000.00	0.90	207 180.18	0.76
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>22 181 300.00</b>	<b>100.00</b>	<b>20 775 364.82</b>	<b>76.64</b>
CHAP 001	Résultat d'investissement reporté	0.00	-	6 332 377.30	23.36
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>22 181 300.00</b>	<b>100.00</b>	<b>27 107 742.12</b>	<b>100.00</b>

### Détail des dépenses réelles d'investissement BP 2015



#### ➤ Chapitre 26 : Participations financières

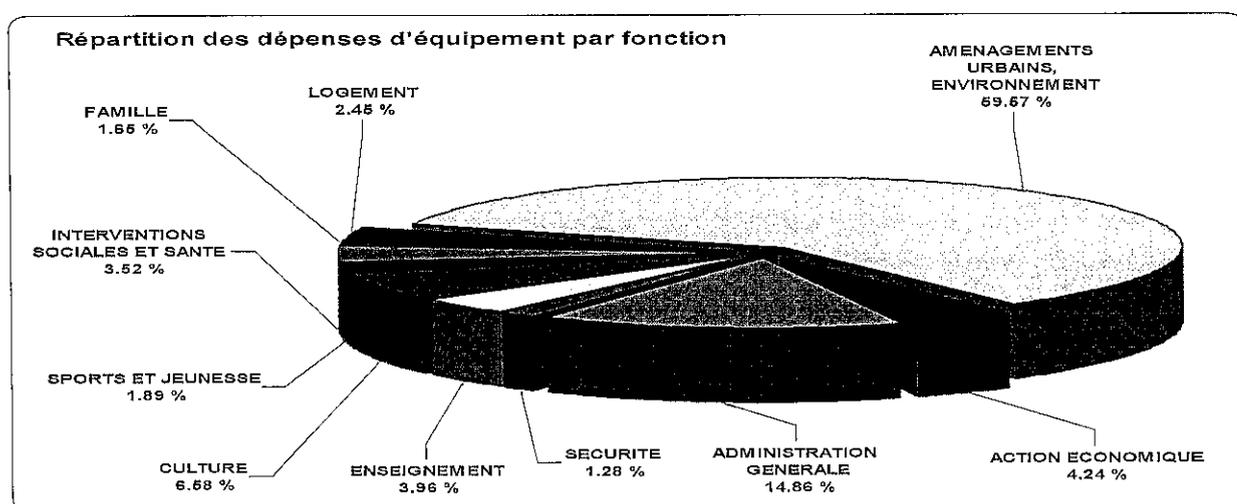
Dans le cadre de la création de la Société Publique Locale, il est proposé au chapitre 26, la participation de la ville au capital de la SPL « Ametarra » pour un montant de 260 000 €. Dans le cadre de l'exercice 2015 il est ouvert une autorisation de programme à concurrence de 520 000 euros. (50 % libérés sur l'exercice 2015, le solde libérable sur les exercices budgétaires suivants (2016 à 2019)).

Opération		Création SPL « AMETARRA »		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2015	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2015	Budgets suivants
0.00	520 000.00	0.00	260 000.00	260 000.00

#### ➤ Chapitres 20/21/23 : Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement totalisent en propositions nouvelles 10 046 678.46 €. Il nous a fallu adapter le volume des investissements pour tenir compte de la faiblesse de l'autofinancement tout en maintenant le stock de dette.

Equipements	Chap. 20	Chap. 204	Chap. 21	Chap. 23	TOTAL
Opérations sur AP/CP	150 000.00	0.00	0.00	4 429 617.00	4 579 617.00
Autres Opérations d'équipement	605 400.00	331 000.00	778 100.00	3 752 561.46	5 467 061.46
Total des dépenses nouvelles d'équipement	755 400.00	331 000.00	778 100.00	8 182 178.46	10 046 678.46
Dépenses d'équipement reportées CA 2014	350 234.84	33 600.00	423 276.26	2 668 395.08	3 475 506.18
Total des crédits d'équipement ouverts 2015	1 105 634.84	364 600.00	1 201 376.26	10 850 573.54	13 522 184.64



### ↳ Les autorisations de programme et crédits de paiements

Les crédits nécessaires à la poursuite des autorisations de programmes sont inscrits au budget primitif 2015. La situation de chaque autorisation de programme en cours de réalisation vous est présentée ci après. Le montant des CP d'AP de l'année se montent à 4 429 617.00 €.

Operation		Aménagement multi accueil de Mezzavia		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2015	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	GP 2015	Budgets suivants
0.00	1 458 970.00	1 302 752.09	156 217.00	0,00

Opération		Réseau Eaux Pluviales centre ville		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2015	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2015	Budgets suivants
157 858.55	3 408 975.55	959 037.65	2 200 000,00	249 937.90

Opération		Réalisation trois exutoires eaux pluviales		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2015	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2015	Budgets suivants
-4 406 154.32	3 776 873.68	2 371 627.85	1 394 000,00	0.00

Opération		Maison de quartier des Cannes		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2015	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2015	Budgets suivants
-2 772 770.67	1 549 272.33	1 392 923.11	15 400,00	0.00

Opération		ANRU – Démolition des écoles des Salines		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2015	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2015	Budgets suivants
	3.679.946,00	1 353 285.52	117 000,00	2 209 660.48

Opération		Construction Halle des Sports du Stiletto		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2015	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2015	Budgets suivants
25 000.00	13 371 089.35	13 227 097.45	37 000,00	0.00

Opération		Extension Aile de l'OMT		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2015	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2015	Budgets suivants
	614 650,00	59 473.91	510 000,00	45 176.09

<b>Total CP 2015</b>	<b>4 429 617,00</b>
----------------------	---------------------

Pour 2015 Trois nouvelles autorisations de programmes sont créés. La situation de ces autorisations de programme en cours de réalisation vous est présentée ci après. Le montant des CP d'AP de l'année se montent à 150 000.00 €.

Opération		Opération Beverini-Vico		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2015	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2015	Budgets suivants
3 949 000.00	3 949 000.00	0.00	50 000,00	0

Opération		Opération Vazzio		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2015	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2015	Budgets suivants
8 228 000.00	8 228 000.00	0.00	50 000,00	0

Opération		Opération Citadelle		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2015	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2015	Budgets suivants
300 000.00	300 000.00	0.00	50 000,00	250 000.00

<b>Total CP 2015</b>	<b>150 000,00</b>
----------------------	-------------------

#### ↳ Inscriptions budgétaires d'équipement hors AP/CP

Parallèlement à la poursuite du programme des AP/CP, la ville consacre chaque année des crédits pour l'entretien du patrimoine existant. Pour 2015 le calibrage de ces dépenses récurrentes est volontairement resserré dans un contexte de contrainte budgétaire forte. Ainsi

**5 467 061.46 €** sont affectés aux différentes études de faisabilité, aux acquisitions de matériels et aux travaux et aménagements divers afin d'honorer les opérations déjà engagés et conventionnés.

Les dépenses par chapitres budgétaires concernent :

### Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles

<b>Art 202</b>	
Etudes élaboration PLU tranche 2015	60 000.00
<b>Art 2031</b>	
Etude extension cimetière Saint Antoine	50 000.00
MO Chapelle Saint Erasme	15 400.00
Etudes hydraulique schéma directeur	90 000.00
ETUDES PAVE et d'AP accès handicapés	100 000.00
Etudes d'aménagement SPL	150 000.00
Etudes Musée Salon Napoléonien	15 000.00
Etudes levés Topographiques	15 000.00
Etudes AVAP	30 000.00
Etudes Réseaux eaux pluviales	15 000.00
Etudes missions géotechniques	15 000.00
Etudes chemin Erbjolo	50 000.00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>605 400.00</b>

### Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

<b>Art 20422</b>	
Subventions Ascenseurs	20 000.00
Subventions Aide au Bâti ancien	289 000.00
Subventions Opah-Ru	22 000.00
<b>Total chapitre 204</b>	<b>331 000.00</b>

### Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles

<b>Art 2118</b>	
Acquisitions foncières voirie	55 000.00
<b>Art 21568</b>	
Matériel incendie - Extincteurs	10 000.00
<b>Art 21578</b>	
Matériel et mobilier urbain	20 000.00
Matériel de signalisation Police municipale	10 000.00
<b>Art 2158</b>	
Matériel maison de quartiers des Cannes	144 000.00
Matériel défibrillateurs maisons de quartiers	7 000.00
Matériel Centre technique municipal	20 000.00
Matériel divers services	4 000.00
Matériel service élections et festivités	15 000.00
Matériel restaurants scolaires	15 000.00
Matériel service des crèches	20 000.00
Matériel technique halle aux poissons	7 300.00
Matériel outillage service des sports	5 000.00

<b>Art 2182</b>	
Achat de véhicules	135 000.00
<b>Art 2183</b>	
Matériel vidéo surveillance	30 000.00
Matériel Informatique	200 000.00
<b>Art 2184</b>	
Mobilier et Matériel de bureau	30 000.00
Matériel écoles	40 000.00
<b>Art 2188</b>	
Matériel sites bilingues écoles	10 800.00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>778 100.00</b>

**Chapitre 23 : Travaux en cours**

<b>Art 2313</b>	
Travaux aires accueil gens du voyage	137 000.00
Travaux bâtiments communaux	300 561.46
Travaux divers de sécurité et conformité écoles	260 000.00
Travaux Eglise Saint Roch	200 000.00
Travaux piscines	68 000.00
Travaux bibliothèque - musée	68 000.00
Travaux crèches et garderies	30 000.00

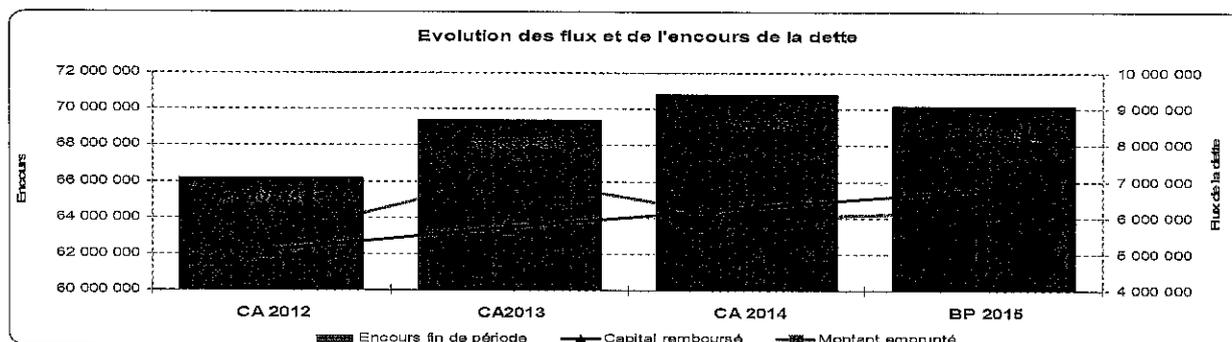
<b>Art 2315</b>	
Révisions de prix sur marchés enrobés	100 000.00
Programme 2015 enrobés	410 000.00
Programme 2015 trottoirs	205 000.00
Programme 2015 éclairage public	70 000.00
Travaux chemin de Biancarello éclairage	50 000.00
Raccordements SRU	30 000.00
Travaux extension fibre optique	210 000.00
Travaux conformité fibre optique et vidéo	40 000.00
Extension cimetière Saint Antoine	170 000.00
Travaux espaces verts	35 000.00
Aménagement aires de jeux	22 000.00
Raccordements poteaux incendie	90 000.00
Gestion et aménagement des plages	50 000.00
Travaux murs de soutènements	137 000.00
Travaux de voirie	800 000.00
Mise aux normes ascenseurs	85 000.00
Installation bornes minutes	30 000.00
Travaux d'urgence effondrements chaussées	75 000.00
Travaux Chaufferies	80 000.00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>3 752 561.46</b>

### 3. La gestion de la dette

#### ➤ Chapitre 16 : Dettes et emprunts

Nous avons, au 01 Janvier 2015, 33 emprunts en cours répartis entre 7 établissements bancaires. L'encours total est de 70 789 908 € en progression de 2.03 % par rapport au 01 Janvier 2014.

détail du CRD	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015
Encours début de période	65 797 670	66 207 689	69 385 858	70 789 909
Capital remboursé	5 089 981	5 721 831	6 275 949	6 785 875
Montant emprunté	5 500 000	7 120 000	6 000 000	6 164 322
Indemnités de refinancement	0	1 780 000	1 680 000	0
Encours fin de période	66 207 689	69 385 858	70 789 909	70 168 356

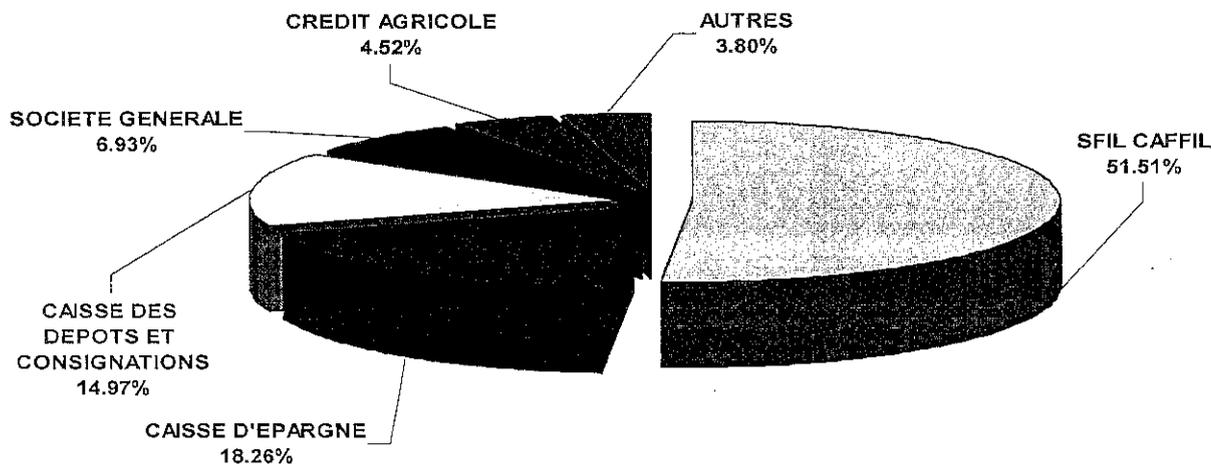


La synthèse de la dette est la suivante :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
70 789 909.38	5.96 %	10 ans et 7 mois	06 ans et 1 mois

La Société de Financement Local (ex Dexia sur les emprunts à risques) est le partenaire financier privilégié de la Ville suivi des institutionnels Caisse des Dépôts et Consignations et Caisse d'Epargne.

Organismes Prêteurs	Montants empruntés	Capital restant dû au 01/01/2015	Nombre d'emprunts
Crédit Foncier	253 285.66	89 707.22	1
Dexia CL	3 000 000.00	2 600 000.00	1
Crédit Agricole	6 000 000.00	3 200 000.00	1
Société générale	9 600 000.00	4 906 206.54	3
Caisse des dépôts	15 605 344.50	10 599 810.35	9
Caisse Epargne	16 557 673.73	12 929 212.35	6
Sfil-Caffil	51 452 759.46	36 464 972.92	12
<b>TOTAL</b>	<b>102 469 063.35</b>	<b>70 789 909.38</b>	<b>33</b>



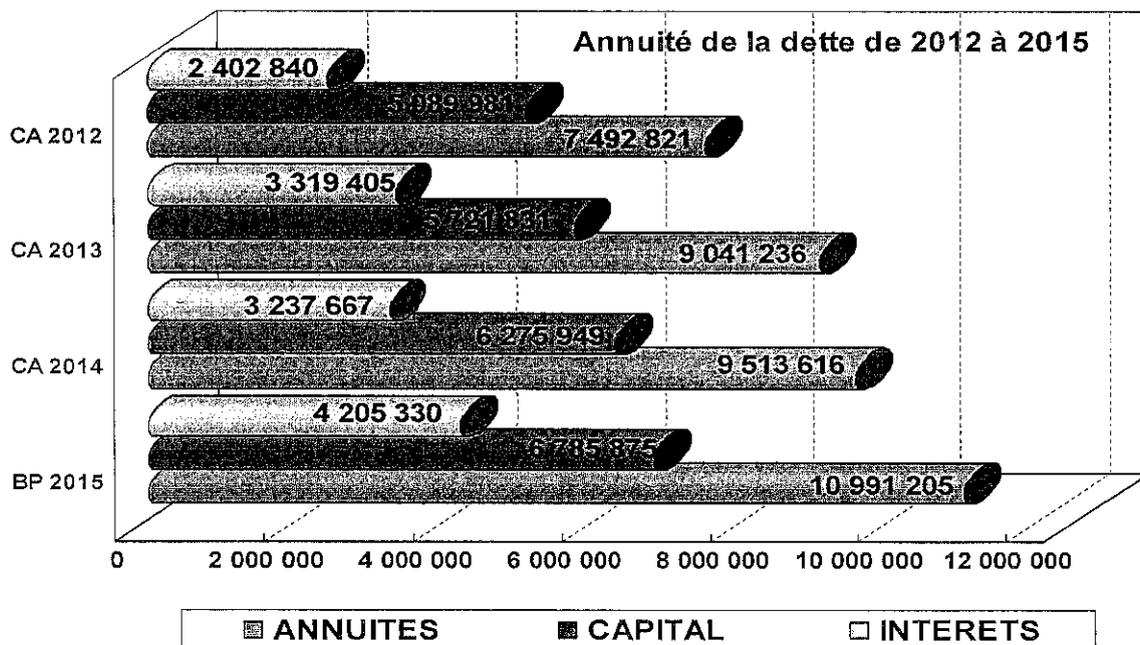
L'analyse par type de taux fait ressortir pour l'ensemble des emprunts un taux moyen payé simulé de 5.96 % avec un maximum pour l'emprunt indexé sur l'EUR/CHF à 24.16 % et un minimum de 1.67 % sur les emprunts indexés sur le livret A.

Type de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen	Classification
Fixe	51 882 335 €	73.29 %	3.98	A-1
Livret A	6 935 070 €	9.80 %	1.67	A-1
Barrière	3 568 037 €	5.04 %	4.23	B-1
Barrière avec multiplicateur	745 267 €	1.05 %	4.89	4-E
Change	7 659 198 €	10.82 %	24.16	6-F
<b>Ensemble des risques</b>	<b>70 789 909 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>5.96</b>	

Pour 2015, le montant prévisionnel des flux de la dette est de 10 991 205 € et sa répartition est la suivante :

Montant du capital à rembourser : 6 785 875 €    Montant des intérêts à payer : 4 205 330 €

Etablissement prêteur	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
		Intérêts	Capital
CAISSE D'EPARGNE	1 858 899	461 104	1 397 795
CAISSE DES DEPOTS	1 295 220	278 439	1 016 781
CREDIT AGRICOLE	525 760	125 760	400 000
CREDIT FONCIER DE FRANCE	20 207	3 678	16 529
DEXIA CL	300 699	100 699	200 000
SFIL CAFFIL	6 170 928	3 069 765	3 101 163
SOCIETE GENERALE	819 492	165 885	653 607
<b>TOTAL</b>	<b>10 991 205</b>	<b>4 205 330</b>	<b>6 785 875</b>



### ➤ La charte de la dette

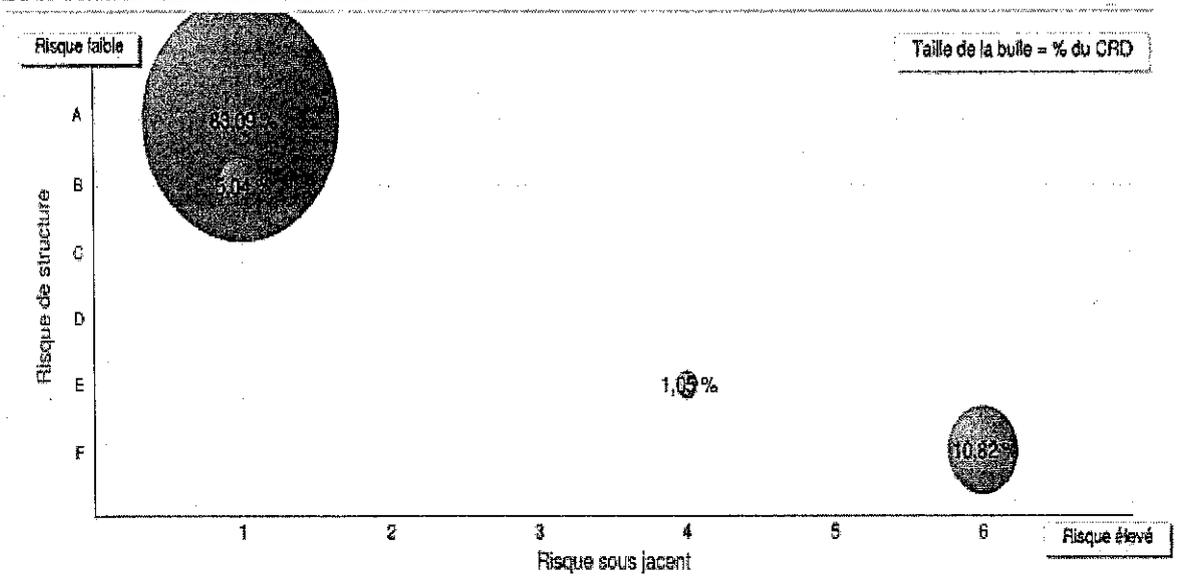
La charte de bonne conduite vise à régir les rapports mutuels entre les collectivités locales et les établissements bancaires. Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques.

Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques afin de permettre une classification des produits bancaires proposés.

Cette classification retient deux dimensions à savoir le risque associé à l'indice allant de 1 à 6 et le risque lié à la structure classé de A à E.

Structures	1	2	3	4	5	6
Indice sous jacents	Indices en euros	Indices inflations françaises ou zone euro	Ecart Indices zone euros	Indices hors zones euros	Ecart Indices hors zone euros	Autres indices
(A) taux fixe simple	29 83.09 % 58 817 407 €					
(B) barrière simple	2 5.04 % 3 568 037 €					
(C) option d'échange						
(D) multiplicateur jusqu'à 3						
(E) multiplicateur jusqu'à 5				1 1.05 % 745 267 €		
(F) autres types de structures						1 10.82 % 7 659 198 €

### Dettes selon la charte de bonne conduite



### E – Les travaux pour le compte de tiers

Ce chapitre enregistre les dépenses et les recettes suivantes :

Au compte 4541 les travaux exécutés d’office pour le compte de tiers défallants. Les sommes ainsi avancées sont recouvrées par le biais du compte 4542 en recettes d’investissement. Au titre de l’exercice 2015, une inscription de 200 000 € est prévue.

### F – Les opérations d’ordre

Le tableau suivant retrace les écritures d’ordre entre les sections du budget primitif 2015.

Dépenses de fonctionnement			Brevets budgétaires	Recettes d’investissement		
Chap.	Art	Intitulés	Mimants	Chap.	Art	Intitulés
023		Virement vers la section d’investissement	13 276,40	021		Virement de la section de fonctionnement
042	6811	Dotations aux amortissements des Immobilisations	2 455 236,20	040	28...	Amortissements des immobilisations
	6862	Dotations aux amortissements des charges financières	334 338,40		4817	Amortissements des charges financières
<b>Total des dépenses d’ordre de fonctionnement</b>			<b>2 802 851,00</b>	<b>Total des recettes d’ordre d’investissement</b>		

## G – Les ratios communaux

### Synthèse des Ratios communaux obligatoires

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

		<b>BP 2015 Ville Ajaccio</b>	<b>Moyenne nationale de la strate **</b>
<b>Ratio 1</b>	<b>Mesure du service rendu</b> Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 288 €	1 346 €
<b>Ratio 2</b>	<b>Poids de la fiscalité</b> Produits des impositions directes/population	461 €	619 €
<b>Ratio 3</b>	<b>Taille financière</b> Recettes réelles de fonctionnement/population	1 329 €	1 593 €
<b>Ratio 4</b>	<b>Effort et niveau d'équipement</b> Dépenses d'équipement brut/population	149 €*	400 €
<b>Ratio 5</b>	<b>Niveau d'endettement</b> Encours de la dette/population	1 049 €*	1 440 €
<b>Ratio 6</b>	<b>Dotation globale de fonctionnement</b> DGF/population	216 €	314 €
<b>Ratio 7</b>	<b>Poids du personnel</b> Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	67.22 %	56.80 %
<b>Ratio 8</b>	<b>Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal</b> Produit des impositions directe/potentiel fiscal	84.02 %	nc
<b>Ratio 9</b>	<b>Mesure de l'épargne nette</b> Dépenses réelles de fonctionnement et amortissement du capital de la dette/recettes réelles de fonctionnement	104.44 %	92.40 %
<b>Ratio 10</b>	<b>Taux d'investissement</b> Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	11.20 %*	25.10 %
<b>Ratio 11</b>	<b>Poids de la dette</b> Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	78.93 %*	90.40%

\*Sans prise en compte du programme ANRU (cf budget annexe) ; en intégrant le budget ANRU le ratio 4 donne 336€.

\*\*Source : les collectivités locales en chiffres 2014.

Site internet : [www.collectivites-locales.gouv.fr/](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/) chapitre 4 « les ratios financiers obligatoires du secteur communal » point 7 les principaux ratios financiers des communes par strate de population.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de Monsieur SBRAGGIA, Adjoint délégué**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,  
 Vu la Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la Loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
 Vu la Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, spécialement les articles L2321.2 et L2312.3,  
 Vu les décrets n° 96.522 et 96.523 du 13 juin 1996 pris pour l'application des articles L2312.3 et L2321.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 23 mars 2015,  
 Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 7 avril 2015,

Sur exposé qui précède,

**ADOPTE**  
**Par 39 voix pour**  
**Et 7 non participations (Mme Guidicelli, Mme Grimaldi d'Esdra, Mme Simonpietri,**  
**Mme Richaud, M. Leonetti, M. Luciani, M. Ciabrini)**

Le budget primitif 2015, tel que précisé ci-après :

**Dépenses de la section d'investissement (propositions nouvelles)**

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal			
			Pour	Contre	Abstention	Non participation
16	<b>Dettes et emprunts</b>	<b>6 786 000.00</b>	39			7
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>755 400.00</b>	39			7
204	<b>Subv. d'équipement versées</b>	<b>331 000.00</b>	39			7
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>778 100.00</b>	39			7
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>8 182 178.46</b>	39			7
26	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>260 000.00</b>	39			7
4541	<b>Travaux pour tiers (d'office)</b>	<b>200 000.00</b>	39			7
001	<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>6 332 377.30</b>	39			7
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>23 625 055.76</b>	39			7

**Recettes de la section d'investissement (propositions nouvelles)**

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal			
			Pour	Contre	Abstention	Non participation
10	<b>Dotations fonds et réserves (hors 1068)</b>	<b>2 850 000.00</b>	39			7
1068	<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>2 606 313.59</b>	39			7

13	Subv. d'investissement reçues	4 013 544.00	39			7
16	Emprunts et dettes assimilées	6 164 322.00	39			7
27	Autres immobilisations financières	16 400.00	39			7
4542	Travaux pour tiers (d'office)	200 000.00	39			7
024	Produits de cessions	1 175 000.00	39			7
021	Virement de la section fonctionnement	13 276.40	39			7
040	Opérations de transferts d'ordre	2 789 574.60	39			7
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>19 828 430.59</b>	39			7

**Dépenses de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)**

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal			
			Pour	Contre	Abstention	Non participation
011	Charges à caractère général	14 658 330.00	39			7
012	Charges de personnel et assimilés	58 400 000.00	39			7
014	Atténuations des produits	45 000.00	39			7
65	Autres charges de gestion courante	8 590 130.00	39			7
66	Charges financières	4 623 370.00	39			7
67	Charges exceptionnelles	465 000.00	39			7
68	Dotations aux amortis et provisions	100 000.00	39			7
023	Virement vers la section investissement	13 276.40	39			7
042	Opérations de transferts d'ordre	2 789 574.60	39			7
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>89 684 681.00</b>	39			7

**Recettes de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)**

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal			
			Pour	Contre	Abstention	Non participation
70	Produits des services et du domaine	5 338 760.00	39			7
73	Impôts et taxes diverses	60 771 398.00	39			7
74	Dotations, subventions et participations	21 776 723.00	39			7
75	Autres produits de gestion courante	495 000.00	39			7
013	Atténuation des charges	287 000.00	39			7
76	Produits financiers	315 800.00	39			7
77	Produits exceptionnels	100 000.00	39			7
002	Reprise anticipée du résultat CA 2014	600 000.00	39			7

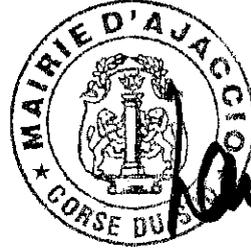
Total des recettes de fonctionnement	89 684 681.00	39			7
--------------------------------------	---------------	----	--	--	---

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

Fait et délibéré à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus  
(Suivent les signatures )

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

